
Fiches thématiques

Revenus

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel on ajoute les prestations sociales.

En 2013, le solde des revenus primaires connaît un nouveau ralentissement. À l'exception des revenus de la propriété qui sont mieux orientés qu'en 2012, l'ensemble des revenus sont affectés. La masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus des ménages, ralentit à + 1,0 % en 2013 (contre + 1,8 % en 2012 et + 2,3 % en 2011), en raison du recul de l'emploi et du fléchissement du salaire moyen par tête. Les revenus des entrepreneurs individuels ne progressent quasiment pas en 2013. Enfin, les revenus issus de la location de logement (y compris loyers imputés aux propriétaires occupants) décèlent fortement pour la seconde année consécutive.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages sont moins dynamiques en 2013 (+ 3,9 %, après + 9 % en 2012). Encore stimulé par de nouvelles mesures fiscales (réduction du plafond du quotient familial, fin de la défiscalisation des heures supplémentaires...) l'impôt sur le revenu des personnes physiques progresse néanmoins fortement, tandis que l'ISF diminue après la contribution exceptionnelle de 2012. Les cotisations sociales payées par les ménages

(salariés et non-salariés) accélèrent de leur côté en 2013 à + 4,7 % (après + 4,2 % en 2012 et + 0,6 % en 2011), en raison notamment de la hausse des taux de cotisation vieillesse. Dans le même temps, les prestations sociales décèlent (+ 2,8 % en 2013, après + 3,8 % en 2012), par contrecoup notamment de la revalorisation exceptionnelle de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire en 2012. Au final, le revenu disponible des ménages progresse modérément de 0,6 % en 2013, pratiquement au même rythme qu'en 2012.

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflétant le revenu par le prix de la dépense de consommation finale est stable en 2013, après avoir reculé de 0,9 % en 2012, des évolutions aussi faibles n'ayant plus été observées depuis les années 1983-1984. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation recule de 0,6 % en 2013. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci se dégrade nettement en 2013 à - 1,3 %, car les **dépenses pré-engagées** ont progressé plus vite que les revenus, freinant ainsi la progression du revenu arbitral. ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Unités de consommation d'un ménage (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'« OCDE modifiée ») retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu arbitral : RDB après déduction des **dépenses de consommation dites « pré-engagées »** telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers (voir *annexe Glossaire*). Le **pouvoir d'achat du revenu arbitral** est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Pour en savoir plus

- *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les comptes de la Nation en 2013 », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2011/2010	2012/2011	2013/2012	2012	2013
Rémunération des salariés	2,9	2,1	1,3	1 105,6	1 119,8
Salaires et traitements bruts	2,3	1,8	1,0	809,7	817,7
Cotisations employeurs	4,5	2,8	2,1	295,9	302,1
Excédent brut d'exploitation ¹	3,6	1,8	0,8	169,2	170,6
Revenu mixte ²	0,0	0,9	0,1	121,4	121,5
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	2,8	- 4,4	1,0	109,0	110,1
Solde des revenus primaires (a)	2,7	1,5	1,1	1 505,3	1 522,0
Prestations sociales reçues en espèces (b)	2,3	3,8	2,8	445,0	457,6
Cotisations sociales (c)	3,3	3,2	2,9	433,8	446,5
Cotisations des employeurs	4,5	2,8	2,1	295,9	302,1
Cotisations des salariés	1,2	4,0	4,4	108,8	113,6
Cotisations des non-salariés	- 1,3	4,7	6,0	29,1	30,8
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	5,4	9,0	3,9	199,5	207,2
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) ⁵ (e)	- 7,3	- 46,0	- 58,2	1,0	0,4
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	2,0	0,5	0,6	1 318,1	1 326,3
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	- 0,2	- 0,4	- 0,1	15,2%	15,1%
Transferts sociaux en nature ⁶	2,1	2,2	2,6	362,6	372,0

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie.

4. Principalement impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation et impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant (en milliards d'euros)			Évolution (en %)	
	2011	2012	2013	2012/2011	2013/2012
Taxe sur la valeur ajoutée	140,6	142,5	144,4	1,4	1,3
Impôt sur le revenu des personnes physiques ¹	50,8	59,6	68,6	17,4	15,1
Contribution sociale généralisée	86,5	90,3	92,5	4,5	2,4
Taxe foncière (propriétés bâties et non bâties)	15,3	16,1	16,7	4,7	4,2
Taxe d'habitation	15,9	16,8	17,5	5,6	4,0
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	19,8	23,4	20,6	18,1	- 11,9

1. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est présenté net des crédits d'impôts.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolutions en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2011/2010	2012/2011	2013/2012	2012	2013
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	1,8	1,4	0,6	///	///
Revenu disponible brut	2,0	0,5	0,6	1 318,1	1 326,3
Pouvoir d'achat	0,2	- 0,9	0,0	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	- 0,4	- 11,5	- 0,6	///	///
Revenu arbitral	2,4	- 0,3	0,2	937,8	939,7
Pouvoir d'achat arbitral	0,3	- 2,3	- 0,7	///	///
Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation	- 0,3	- 2,9	- 1,3	///	///

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

1.2 RDB - comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, on inclut dans le champ de l'analyse les entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats, etc.). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (PPA) (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

En 2012, corrigé des parités de pouvoir d'achat, le **revenu disponible brut** (RDB) par habitant en France est inférieur de près de 12 % à ce qu'il est en Allemagne et de 38 % aux États-Unis. Mais il se situe entre 8 % et 12 % au-dessus de celui de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

Certaines spécificités institutionnelles sont toutefois susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que celles d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le

revenu disponible ajusté (RDBA) tient compte de ces transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis et de 24 % en France. Au final, la prise en compte des transferts en nature réduit de 4 points les écarts de revenus entre la France avec l'Allemagne et de près de 9 points ceux avec les États-Unis. En revanche il accentue de 3 à 6 points ceux avec l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon.

Le pouvoir d'achat du RDBA par habitant a subi l'effet de la crise des années 2008-2009 de manière assez différente suivant les pays. En Allemagne, si cet indicateur progressait modérément avant qu'elle ne survienne, il connaît depuis lors une croissance plus soutenue. Aux États-Unis et au Japon, le repli marqué dû à la crise a laissé place à un rebond rapide, puis à un quasi-maintien du rythme de progression entre 2011 et 2012. Inversement, en France et au Royaume-Uni, la conjugaison d'un essoufflement rapide de la reprise amorcée courant 2009 et de mesures de consolidation des finances publiques s'est traduite par une stagnation, voire un recul, du pouvoir d'achat en 2011 et 2012. Enfin, en Italie, le pouvoir d'achat du RDBA par habitant, peu allant de 2002 à 2007, a continûment baissé depuis 2008, l'année 2012 étant même marquée par un recul de plus de 4 %. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage, etc.). Le revenu disponible est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite.

Le RDB diffère sur certains points du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Revenu disponible ajusté (RDBA) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la sécurité sociale, allocations logement, dépenses d'éducation, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

RDB - comparaison internationale 1.2

1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 2002 à 2012

		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
2012							
RDB (Md€, £, yen, \$)	(1)	1 805	1 382	1 076	1 070	313 935	12 521
Revenu disponible brut ajusté (Md€, £, yen, \$) ¹	(2)	2 133	1 711	1 262	1 286	371 276	13 489
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	0,8	0,8	0,7	106,5	1,0
Population (en millions d'habitants)	(4)	81,9	65,4	60,9	63,7	127,5	314,3
RDB par habitant, en SPA ²	= [(1)*1000/(4)]/(3)	28 268	24 898	22 254	22 895	23 113	39 839
RDBA par habitant, en SPA ²	= [(2)*1000/(4)]/(3)	33 406	30 811	26 105	27 517	27 334	42 920
2002-2012, évolution annuelle moyenne (en %)							
RDB par habitant		2,1	2,4	1,3	3,2	0,0	3,4
RDBA par habitant		2,2	2,6	1,4	3,5	0,0	3,4
Indice de prix de la consommation finale effective ³		1,4	1,7	2,2	2,7	-0,9	2,3
Pouvoir d'achat du RDBA par habitant		0,8	0,9	-0,8	0,8	0,8	1,0

1. Pour les États-Unis, RDBA obtenu à partir du RDB en ajoutant les dépenses de consommation d'éducation et de santé du gouvernement.

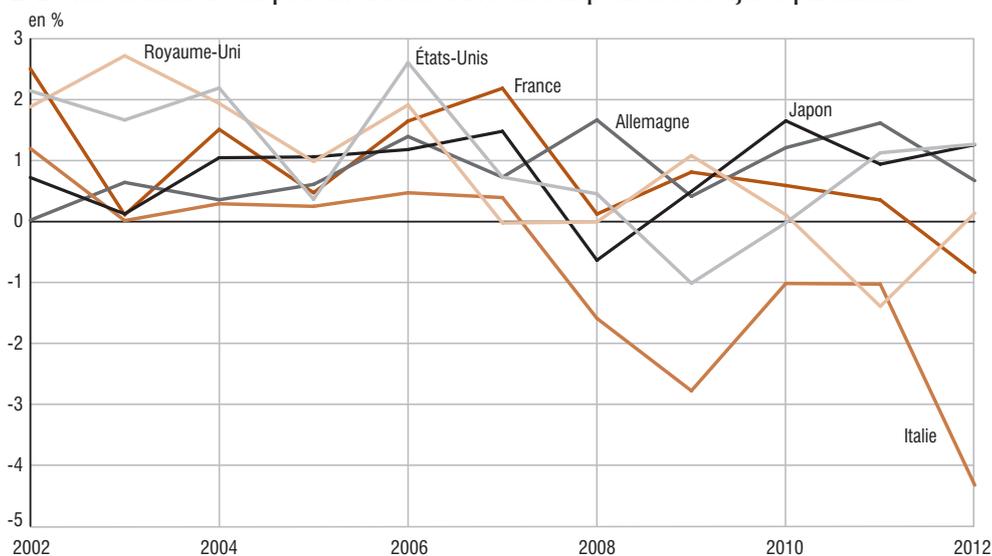
2. Voir *Définitions*.

3. Pour le Japon, le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale individuelle des ménages uniquement.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

1.3 Revenu disponible des ménages

En 2011, le **revenu disponible** annuel médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 29 010 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 13 070 euros (1^{er} **décile**, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 62 980 euros (9^e décile, D9). Au milieu de la distribution, 60 % des ménages ont un revenu disponible annuel compris entre 16 830 (2^e décile) et 48 680 euros (8^e décile).

Les 1^{er} et 9^e déciles des revenus avant **transferts et prélèvements** s'établissent respectivement à 10 350 euros et 73 360 euros. Le revenu disponible des ménages du 1^{er} décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations et minima sociaux, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 7,1 ; le jeu des transferts le ramène à 4,8.

En 2011, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit

25,6 % de l'ensemble des revenus disponibles. Les 20 % les plus aisés en perçoivent 43,0 %, soit 6,3 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes. Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences dans les configurations familiales.

Par rapport à 2010, le revenu disponible médian a diminué de 0,7 % en euros constants. Cette baisse concerne tous les déciles en dessous du 6^e et est comprise entre 0,2 % et 0,9 % selon le décile. La valeur du revenu disponible au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 1,0 %.

Le rapport interdécile, stable autour de 4,6 depuis le milieu des années 1990, est un peu plus élevé, à 4,8, depuis 2010. La distribution des revenus disponibles est plus concentrée : l'**indice de Gini** qui se situait aux alentours de 0,334 de 2000 à 2003 dépasse 0,344 à partir de 2006 pour atteindre 0,362 en 2011. Le rapport entre la somme des revenus disponibles détenue par les 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes [(100-S80)/S20] passe de 5,7 à 6,3 entre 2005 et 2011. ■

Définitions

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir *annexe Sources et méthodes*).

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales.

Transferts et prélèvements : prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux), impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Rapport interdécile de revenus : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le revenu) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

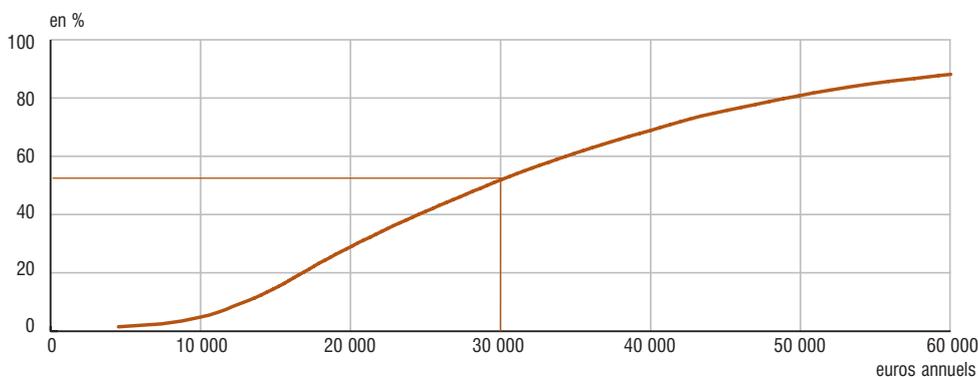
Unité de consommation d'un ménage : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.

Revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2011



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, 52 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 000 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2005 à 2011

	montants annuels en euros constants 2011							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Revenu disponible médian	28 830	29 230	29 480	29 660	29 800	29 520	29 220	29 010
Revenu disponible moyen	34 340	34 990	35 320	35 760	35 810	35 960	35 950	35 980
1 ^{er} décile (D1)	13 020	13 220	13 320	13 360	13 410	13 090	13 090	13 070
9 ^e décile (D9)	59 470	60 650	61 480	61 750	62 120	63 050	62 330	62 980
Rapport interdécile (D9/D1)	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,8	4,8	4,8
S20 (en %)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	6,9	6,9	6,8
S50 (en %)	26,9	26,7	26,6	26,5	26,5	26,0	25,9	25,6
S80 (en %)	59,0	58,5	58,6	58,3	58,4	57,8	57,4	57,0
(100-S80)/S20	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	6,1	6,2	6,3
Indice de Gini	0,340	0,344	0,344	0,346	0,346	0,354	0,358	0,362

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 6,8 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 43,0 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2011

Tranche de revenu annuel disponible	en euros par an		
	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'unité de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 070	9 480	1,10
De D1 à D2	16 830	15 060	1,16
De D2 à D3	20 380	18 570	1,25
De D3 à D4	24 470	22 400	1,38
De D4 à D5	29 010	26 730	1,51
De D5 à D6	34 210	31 510	1,63
De D6 à D7	40 490	37 250	1,74
De D7 à D8	48 680	44 280	1,84
De D8 à D9	62 980	54 810	1,92
Supérieur à D9	///	99 750	1,96

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 13 070 euros (D1) et 16 830 euros (D2) ont un revenu annuel disponible moyen de 15 060 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.4 Niveau de vie des personnes

Le **niveau de vie** est une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage. Par rapport au **revenu disponible** du ménage, il permet de tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein. Ainsi, un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule a un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que procure en général la vie en couple. Ces économies d'échelle existent par exemple pour les biens d'équipement ménager et pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence. Ainsi, le concept de niveau de vie est une construction qui vise à pouvoir comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes.

En 2011, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 19 550 euros, soit 1 630 euros par mois. Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie annuel

inférieur à 10 530 euros (1^{er} **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 37 450 euros (9^e décile, D9), soit 3,6 fois plus. 60 % des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 13 160 (2^e décile) et 29 110 euros (8^e décile). Les distributions des niveaux de vie sont ainsi plus resserrées que celles des revenus disponibles, ce qui résulte simplement du passage d'un concept de revenu du ménage à son équivalent individuel par UC.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 29,8 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en disposent de 39,5 %, soit 4,6 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2010, le niveau de vie médian est stable en euros constants. Les quatre premiers déciles de niveau de vie continuent à diminuer en 2011 (de - 0,2 % à - 0,8 %) mais à un rythme moins élevé que les deux années précédentes. En revanche, le 9^e décile repart à la hausse en 2011 (+ 2,1 %), plus fortement que les trois déciles qui le précèdent (+ 0,1 % à + 0,8 %). De même, l'**indice de Gini** s'accroît encore légèrement en 2011, après avoir nettement augmenté en 2010. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Unités de consommation d'un ménage : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l' « OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales (voir *annexe Glossaire*).

Rapport interdécile : rapport du 9^e au 1^{er} décile (D9/D1).

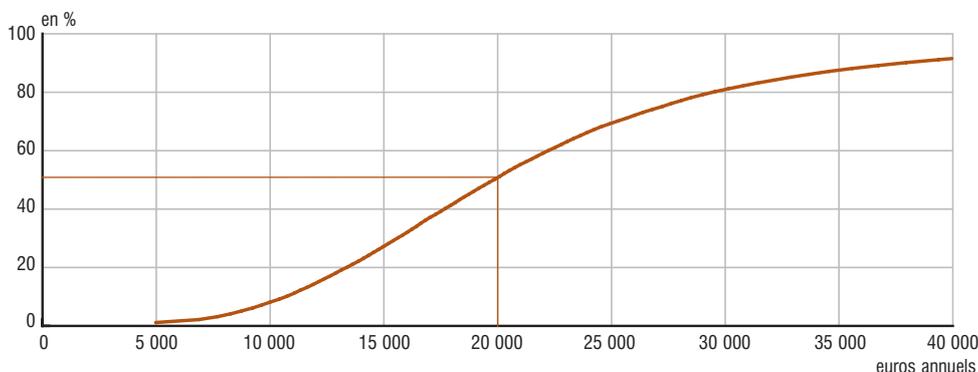
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le niveau de vie, les autres n'ayant rien).

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.

Niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, 52 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2005 à 2011

	montants annuels en euros constants 2011							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Niveau de vie médian	18 710	18 980	19 380	19 710	19 780	19 680	19 550	19 550
Niveau de vie moyen	21 610	22 140	22 490	22 950	22 960	23 060	23 050	23 130
1 ^{er} décile (D1)	10 340	10 480	10 680	10 920	10 800	10 640	10 620	10 530
9 ^e décile (D9)	34 640	35 710	36 170	36 900	37 170	37 030	36 670	37 450
Rapport interdécile (D9/D1)	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6
S20 (%)	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6
S50 (%)	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8
S80 (%)	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5
(100-S80)/S20	4,2	4,3	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6
Indice de Gini	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,6 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,5 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2011.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2011

Tranche de niveau de vie	en euros par an	
	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 530	8 000
De D1 à D2	13 160	11 890
De D2 à D3	15 350	14 280
De D3 à D4	17 400	16 370
De D4 à D5	19 550	18 460
De D5 à D6	21 920	20 690
De D6 à D7	24 910	23 320
De D7 à D8	29 110	26 880
De D8 à D9	37 450	32 710
Supérieur à D9	///	58 700

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 530 euros (D1) et 13 160 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 11 890 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.5 Niveau de vie des personnes...

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie issue des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). On peut valoriser cet avantage en nature et rehausser le **revenu disponible** des ménages propriétaires de leur résidence principale des loyers imputés bruts. Pour mieux tenir compte de la situation des ménages **accédants** à la propriété, on peut rehausser le revenu disponible des **loyers imputés nets**.

Avec la prise en compte des loyers imputés bruts, le **niveau de vie** médian augmente de 10,6 %, passant de 19 550 euros à 21 620 euros en 2011. En considérant les loyers imputés nets, il est de 21 330 euros (+ 9,1 % par rapport au niveau de vie). Pour 37 % des personnes, leur prise en compte les fait changer de tranche de niveau de vie (soit supérieure pour certains propriétaires, soit inférieure pour certains locataires). En particulier, la part des individus locataires dans le premier décile de niveau de vie passe de 70 % à 82 %.

Tenir compte des loyers imputés nets modifie la position de nombre de personnes sur l'échelle des niveaux de vie. En particulier, en bas de la distribution, la part des ménages propriétaires (qu'ils soient accédants ou non), qui est de 30 % au sein du premier décile de niveau de vie si l'on exclut les loyers imputés, est ramenée à 18 % si on les inclut. Cependant, au total, ce changement de concept a peu d'effet sur les indicateurs globaux d'inégalité. Le **rapport interdécile** augmente un peu, de 3,56 sans en tenir compte, à 3,70 après leur prise en compte, car la proportion de

propriétaires, donc de personnes qui voient leur niveau de vie rehaussé, est beaucoup plus forte en haut de la distribution (86 % contre 90 % avec prise en compte) qu'en bas (30 % contre 18 %). Pour autant, des personnes propriétaires occupantes de leur logement se répartissent sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, et l'augmentation afférente de leur niveau de vie est proportionnellement plus forte pour les revenus modestes et moyens, si bien que l'**indice de Gini**, lui, reste stable.

L'impact des loyers imputés sur le niveau de vie d'une catégorie de personnes dépend du poids des propriétaires dans la catégorie. Il concerne donc davantage les tranches d'âge les plus élevées. Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 25 à 29 ans augmente de 6 % seulement, celui des personnes âgées de 50 à 64 ans, de 9 % et, pour les personnes âgées de 65 ans et plus, de 13 %. Les personnes seules et les couples sans enfant bénéficient le plus des loyers imputés : + 12,1 % sur le niveau de vie moyen pour les premiers et + 10,1 % pour les seconds, contre + 7,6 % pour les familles monoparentales. L'ajout des loyers imputés dans la mesure du niveau de vie affecte moins le taux de pauvreté monétaire lui-même (il passe de 14,3 % à 15,5 %) que la composition de la population des personnes pauvres, qui rajeunit fortement. La part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population pauvre passe de 11,5 % à 9,2 %. La prise en compte des loyers imputés modifie aussi la répartition territoriale des niveaux de vie, les propriétaires n'étant répartis uniformément sur le territoire (82 % des ménages sont propriétaires en zone rurale, 52 % en région parisienne). ■

Définitions

Loyer imputé brut : estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

Loyer imputé net : loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédants à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qui réduit d'autant son endettement.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC).

Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Accédant, déciles, indice de Gini, rapport interdécile, revenu disponible, unités de consommation d'un ménage : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

...incluant les loyers imputés aux propriétaires 1.5

1. Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés en 2011

	montant annuel, en euros		
	Niveau de vie	Incluant les loyers imputés bruts	Incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt
Moyenne	23 130	25 280	25 030
Déciles			
D1	10 530	11 160	11 090
D5	19 550	21 620	21 330
D9	37 450	41 410	41 000
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,56	3,71	3,70
D9/D5	1,92	1,92	1,92
D5/D1	1,86	1,94	1,92
Indicateurs de concentration			
S20 (%)	8,6	8,4	8,4
S50 (%)	29,8	29,7	29,7
S80 (%)	60,5	60,8	60,7
(100-S80)/S20	4,6	4,7	4,7
Indice de Gini	0,306	0,305	0,306
Taux de pauvreté (%)	14,3	15,8	15,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie moyen est de 23 130 euros, de 25 280 euros si l'on intègre les loyers imputés bruts pour les propriétaires de leur résidence principale et de 25 030 euros si l'on intègre les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

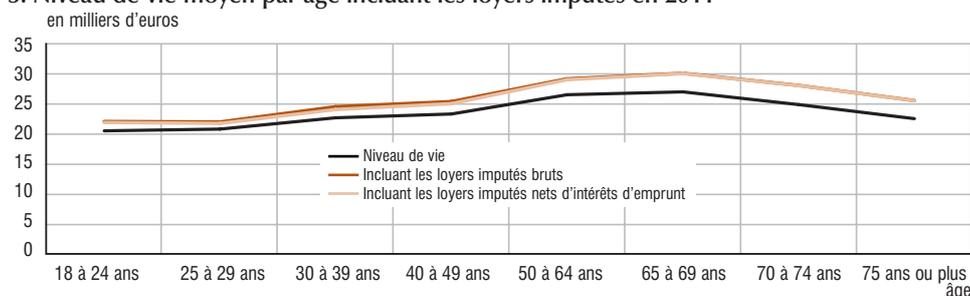
2. Niveau de vie y c. loyers imputés et statut d'occupation selon le type de ménage en 2011

	Augmentation du niveau de vie...			Proportion de ménages...	
	Niveau de vie moyen en 2011 (en euros)	...incluant les loyers imputés bruts	...incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt	...accédant à la propriété	...propriétaires sans charge de remboursement
Personne seule	20 920	12,1	11,3	7,9	40,6
Famille monoparentale	16 750	7,6	6,6	13,4	24,1
Couple sans enfant	27 440	10,1	9,5	10,9	64,1
Couple avec enfant(s)	23 200	8,5	6,9	38,0	30,7
Ménage complexe	19 320	6,7	6,2	10,5	42,2
Ensemble	23 130	9,3	8,2	17,7	42,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie moyen des personnes seules est de 20 920 euros, il augmente de 11,3 % en incluant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété. 40,6 % des ménages composés de personnes seules sont propriétaires et n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt.

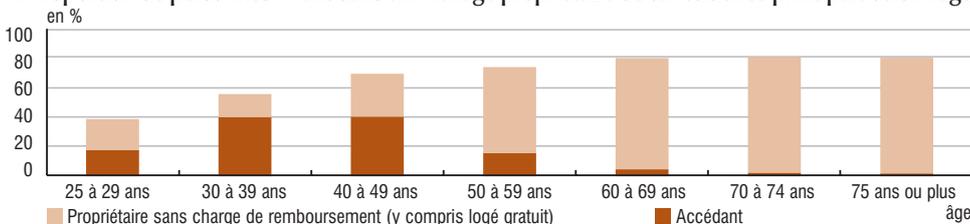
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Niveau de vie moyen par âge incluant les loyers imputés en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4. Proportion de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.6 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) y compris allocations chômage, des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et de la prime pour l'emploi. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

En 2011, les deux principales composantes du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes (ménages dont le **niveau de vie** des personnes qui les composent est inférieur au 1^{er} **décile**) sont les revenus d'activité (40,8 %) et les prestations sociales (42,3 %), réparties à parts assez proches entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. La prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle, soumise à conditions de ressources) représente 0,9 % du revenu disponible de ces ménages.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) tirent leur revenu disponible pour moitié de leur activité (51,0 %) et pour un cinquième des prestations (21,9 %). Jusqu'au 7^e décile, la part des salaires augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever en montants, mais leur part dans le revenu disponible diminue,

en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus du patrimoine représentent toujours moins de 6 % du revenu disponible jusqu'au 7^e décile de niveau de vie, entre 7 % et 11 % jusqu'au 9^e, et près de 30 % pour les ménages situés au-dessus du dernier décile de la distribution. Pour les ménages du haut de la distribution, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers (PEA, assurance-vie, etc.).

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux les plus proches se situant entre les 8^e et 9^e déciles de niveau de vie. Alors que presque 80 % de leur revenu disponible provient de l'activité professionnelle, le poids des revenus d'activité d'indépendants (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevé : un cinquième des revenus d'activité sont des revenus d'indépendants, ce qui correspond à 14 % de leur revenu disponible. Les impôts directs représentent un prélèvement équivalent à un peu plus du quart de leur revenu disponible contre 16 % environ pour l'ensemble des ménages.

La composition du revenu disponible par niveau de vie est stable d'une année sur l'autre. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Ils sont complétés, à partir de 2005, dans la nouvelle série sur les revenus fiscaux et sociaux par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse).

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2011 et séries longues », *Insee Résultats Web*, janvier 2014.

Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.6

1. Composition du revenu disponible des ménages en 2011 selon le niveau de vie

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	40,8	51,0	59,1	65,3	70,6	76,6	79,8	79,0	79,9	77,3	73,0
Salaires ¹ (chômage inclus)	37,0	47,6	56,1	62,7	68,2	73,7	76,6	75,2	74,3	63,2	66,7
Montant net	34,5	44,0	51,6	57,6	62,6	67,5	70,2	68,8	68,0	57,8	61,2
CSG et CRDS	2,5	3,6	4,4	5,1	5,6	6,2	6,5	6,4	6,3	5,4	5,6
Revenus d'indépendants	3,8	3,4	3,0	2,6	2,4	2,9	3,2	3,8	5,6	14,1	6,3
dont : montant net	3,2	2,9	2,6	2,3	2,2	2,6	2,9	3,4	5,0	12,8	5,6
Pensions et retraites	18,1	28,9	31,9	32,3	30,6	27,0	25,5	27,1	26,4	19,1	25,5
dont : montant net	17,9	28,5	31,1	30,9	28,8	25,3	23,9	25,3	24,5	17,7	24,1
Revenus du patrimoine	2,5	3,1	3,9	4,3	5,0	5,4	6,0	7,8	10,7	29,9	12,3
dont : montant net	2,1	2,8	3,5	3,9	4,5	4,9	5,4	7,0	9,5	26,6	11,0
Prestations sociales²	42,3	21,9	12,1	7,4	4,9	3,6	2,8	1,9	1,2	0,6	5,4
Prestations familiales	12,0	7,1	5,0	3,7	2,8	2,4	2,0	1,4	0,9	0,5	2,4
Prestations logement	15,2	7,8	3,6	1,9	1,0	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	1,5
Minima sociaux	15,1	7,0	3,5	1,8	1,1	0,7	0,5	0,3	0,2	0,1	1,5
Prime pour l'emploi	0,9	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,3
Impôts directs	-4,6	-5,7	-7,7	-9,9	-11,7	-13,0	-14,3	-15,9	-18,1	-26,9	-16,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu disponible annuel moyen (en euros)	12 180	18 160	21 670	24 480	28 370	32 590	37 030	42 180	51 090	93 590	35 980
Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros)	8 000	11 890	14 280	16 370	18 460	20 690	23 320	26 880	32 710	58 700	23 130

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toutes cotisations sociales.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2011, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des salaires dans le revenu disponible est de 37 %, celle des salaires nets perçus s'élève à 34,5 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Part des ménages percevant les composantes du revenu selon le niveau de vie en 2011

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	52,2	56,7	60,4	64,3	68,9	73,3	74,3	73,7	73,6	71,6	66,9
Salaires (chômage inclus)	52,2	56,7	60,4	64,3	68,9	73,3	74,3	73,7	73,6	71,6	66,9
Revenus d'indépendants	9,4	6,9	6,2	5,4	5,4	6,3	6,6	7,7	9,5	17,0	8,0
Pensions et retraites	32,6	51,2	54,1	52,1	49,8	46,3	44,5	46,7	47,1	49,3	47,5
Revenus du patrimoine	73,2	83,7	88,8	91,7	94,6	96,0	97,1	98,2	98,9	99,5	92,2
Prestations sociales¹	78,2	69,8	54,7	43,3	39,2	34,5	31,8	26,8	21,6	19,2	42,0
Prestations familiales	35,9	32,1	28,6	25,3	25,6	25,7	25,0	21,5	18,3	16,9	25,5
Prestations logement	61,9	58,5	39,3	25,8	16,8	10,0	6,4	4,3	2,6	1,3	22,8
Minima sociaux	42,5	28,2	15,5	9,5	6,5	4,3	3,3	2,6	1,8	1,5	11,6
Prime pour l'emploi	19,7	29,8	33,8	32,9	28,4	25,1	18,3	10,2	5,2	2,2	20,7
Impôts directs	98,4	99,9	100,0	99,8							

1. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2011, 52,2 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile perçoivent des revenus d'activité.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.7 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise récente. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, au cours de la période récente, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte en France, dans la continuité des Trente Glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de SMIC ont été fortes, le minimum vieillesse a été mis en place et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des niveaux de vie, de façon cependant moins

marquée que dans les années 1970. La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a également pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; enfin, cette même année, revalorisation des retraites des agriculteurs avec pour objectif d'amener le minimum de pension de retraite agricole au niveau du minimum vieillesse pour une carrière complète.

Au début des années 2000, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de 0,3 % en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, la crise de 2008-2009 induit un nouveau ralentissement du niveau de vie moyen et même une baisse du niveau médian en 2010 (-0,5 % par rapport à 2009). En 2011, le niveau de vie médian se stabilise et le niveau de vie moyen progresse légèrement (+0,3 % par rapport à 2010). ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles, revenu disponible, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

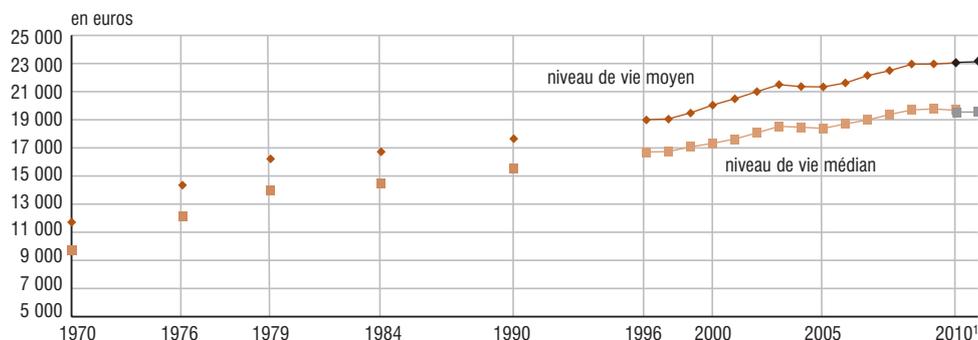
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.7

1. Évolution du niveau de vie individuel



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
 Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Sources : Insee-DGI ; enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2011.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (%)		Rapport interdécile (D9/D1)	Indice de Gini
				seuil à 50 %	seuil à 60 %		
(en euros constants par an)							
1970	4 550	21 160	5 800	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	6 020	24 390	7 280	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	7 470	26 460	8 400	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	7 950	27 560	8 720	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 720	28 450	9 300	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	8 870	31 180	10 020	8,1	14,5	3,5	0,279
1997	8 920	31 190	10 030	7,8	14,2	3,5	0,279
1998	9 290	31 780	10 240	7,5	13,8	3,4	0,276
1999	9 520	32 790	10 390	7,2	13,5	3,4	0,284
2000	9 660	33 780	10 570	7,2	13,6	3,5	0,286
2001	9 980	34 230	10 840	6,9	13,4	3,4	0,286
2002	10 330	35 060	11 120	6,5	12,9	3,4	0,281
2003	10 290	34 470	11 080	7,0	13,0	3,4	0,280
2004	10 310	34 050	11 030	6,6	12,6	3,3	0,281
2005	10 340	34 640	11 230	7,2	13,1	3,4	0,286
2006	10 480	35 710	11 390	7,0	13,1	3,4	0,291
2007	10 680	36 170	11 630	7,2	13,4	3,4	0,289
2008	10 920	36 900	11 820	7,1	13,0	3,4	0,289
2009	10 800	37 170	11 870	7,5	13,5	3,4	0,290
2010	10 640	37 030	11 810	7,8	14,1	3,5	0,299
2010 ¹	10 620	36 670	11 730	7,7	14,0	3,5	0,303
2011 ¹	10 530	37 450	11 730	7,9	14,3	3,6	0,306

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Sources : Insee ; DGI ; enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 - Insee ; DGI ; enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2011.

1.8 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2011, le **niveau de vie** médian en France métropolitaine s'établit à près de 19 550 euros par an. Selon la source Revenus disponibles localisés (RDL), seules trois des 22 régions se situent au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec près de 22 150 euros, l'Alsace avec plus de 20 600 euros et la région Rhône-Alpes, plus proche de la **médiane** nationale. La région Centre est extrêmement proche de cette médiane avec un niveau de vie médian de 19 510 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux du Nord - Pas-de-Calais, du Languedoc-Roussillon et de la Corse : ils sont inférieurs de 8 % à 10 % à la médiane métropolitaine. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a par exemple en Nord - Pas-de-Calais plus de jeunes, de retraités, d'ouvriers et bien moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans quatre régions, les disparités, mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Provence - Alpes - Côte d'Azur et l'Île-de-France. Pour cette dernière région, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9^e décile) est 4,4 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} décile). Ceci tient surtout aux revenus des 10 % les plus aisés en Île-de-France puisqu'en 2011, ils bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 46 430 euros contre 37 450 euros pour l'ensemble de la France métropolitaine. En revanche, en Corse et dans les deux autres régions du pourtour

méditerranéen, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les régions Pays de Loire et Bretagne. Les inégalités sont encore plus marquées en Île-de-France lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes ((100-S80)/S20). Le rapport entre les deux s'élève à 8,3, soit presque deux fois plus que sur l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalités est inférieur ou égal à trois pour le Nord - Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, le Limousin ainsi que pour la Corse.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté monétaire**. Il varie de 11,5 % à 19,7 % selon les régions. Le Nord - Pas-de-Calais (19,7 %), le Languedoc-Roussillon (19,6 %), la Corse (19,2 %) et, dans une moindre mesure, la Provence - Alpes - Côte d'Azur (16,4 %) sont particulièrement touchés. Les régions Bretagne et Pays de la Loire sont les plus épargnées, leurs taux de pauvreté étant inférieurs à 12,0 %.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, un niveau de vie médian parmi les plus bas des départements français et le taux de pauvreté le plus élevé (24,8 %). De même, le niveau de vie médian et le 9^e **décile** des Alpes-Maritimes sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de Provence - Alpes - Côte d'Azur. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC - voir *annexe Glossaire*). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Médiane, déciles, rapport interdécile : au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en dix sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le rapport interdécile est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1) (voir *annexe Glossaire*).

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé au niveau national : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Pour en savoir plus

- « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.
- Revenus disponibles localisés sur www.insee.fr.

Niveau de vie et pauvreté par région 1.8

1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2011

en euros

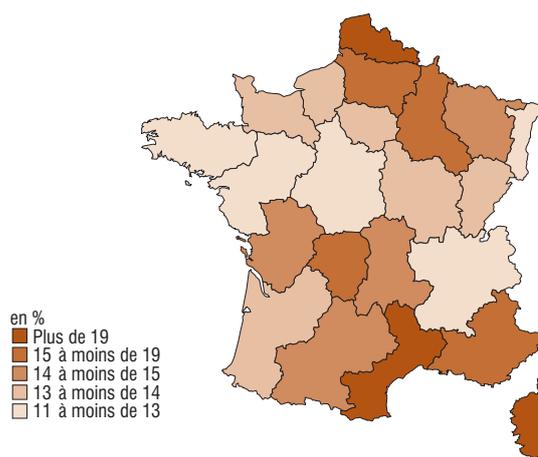
	Niveaux de vie					(100-S80)/S20	Taux de pauvreté (en %)
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)		
Alsace	24 040	20 610	11 060	38 590	3,5	5,8	12,2
Aquitaine	22 480	19 310	10 770	35 360	3,3	4,1	13,5
Auvergne	21 520	18 690	10 600	33 360	3,1	3,2	14,3
Basse-Normandie	21 540	18 650	10 780	33 080	3,1	3,2	13,7
Bourgogne	21 900	19 020	10 890	33 830	3,1	3,6	13,2
Bretagne	22 160	19 320	11 310	33 970	3,0	4,0	11,5
Centre	22 360	19 510	11 010	34 660	3,1	4,1	12,5
Champagne-Ardenne	21 950	18 650	10 290	34 670	3,4	3,4	15,5
Corse	21 530	18 090	9 360	34 910	3,7	3,0	19,2
Franche-Comté	22 220	19 360	10 900	34 970	3,2	3,9	13,1
Haute-Normandie	22 060	19 250	10 690	34 260	3,2	3,7	13,8
Île-de-France	27 570	22 150	10 590	46 430	4,4	8,3	13,5
Languedoc-Roussillon	21 030	17 910	9 240	33 860	3,7	2,7	19,6
Limousin	21 280	18 600	10 290	33 100	3,2	3,0	15,4
Lorraine	21 810	18 900	10 430	34 340	3,3	3,5	14,7
Midi-Pyrénées	22 400	19 300	10 440	35 590	3,4	4,0	14,6
Nord - Pas-de-Calais	20 590	17 530	9 460	32 670	3,5	2,3	19,7
Pays de la Loire	22 020	19 180	11 300	33 400	3,0	3,8	11,6
Picardie	21 700	18 780	10 270	33 950	3,3	3,2	15,5
Poitou-Charentes	21 540	18 670	10 590	33 580	3,2	3,3	14,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	22 900	19 330	9 900	37 330	3,8	4,1	16,4
Rhône-Alpes	23 950	20 230	11 040	38 630	3,5	5,5	12,4
France métropolitaine¹	23 250	19 550	10 530	37 450	3,6	4,6	14,3

1. La source RDL permet l'élaboration d'indicateurs sur les niveaux de vie et la pauvreté au niveau local. Afin d'être cohérente avec les résultats nationaux, elle est calée sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, source de référence sur les revenus disponibles et la pauvreté au niveau national. Toutefois, quelques différences de méthodologies peuvent expliquer des différences minimales entre les deux sources.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés (RDL) 2011.

2. Taux de pauvreté monétaire par région en 2011



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2011.

1.9 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (autres que celles qui sont accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement - allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Leur montant global s'élève à 52 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et **minima sociaux**. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. En 2011, 11,4 millions de ménages bénéficient de ces prestations en France métropolitaine, compte non tenu des personnes vivant en collectivité ou sans domicile. On considère ici qu'une prestation revient toujours au ménage, même si elle est attribuée à l'une des personnes ou à l'une des familles qui le composent. Les prestations sociales représentent en moyenne 8 à 10 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 4 % pour les autres ménages.

En 2011, 6,9 millions de ménages bénéficient de prestations familiales, hors aides à la garde, pour un montant moyen de 3 360 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants par les parents. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 86 % des bénéficiaires. Moins nombreux à bénéficier de ces aides, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent cependant des montants d'allocations familiales en

moyenne plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge des enfants.

Les aides au logement concernent 6,2 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 290 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous conditions de ressources. Environ deux tiers des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2011, 3,1 millions de ménages perçoivent au moins un des minima sociaux parmi le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou les allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse (dont notamment **l'allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa)). Un ménage bénéficiaire se voit attribuer en moyenne 4 610 euros par an.

Au final, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2011. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1^{er} **décile**), les prestations sociales représentent 42,4 % du revenu disponible, contre 0,6 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). Les allocations familiales bénéficient en France métropolitaine à toute famille ayant au moins deux enfants ; étant forfaitaires, leur part dans le revenu disponible passe de 5,9 % pour les ménages du premier décile à 0,4 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, versés sous conditions de ressources, diminue mécaniquement encore plus vite le long de l'échelle des niveaux de vie : elle est de moins de 1,0 % à partir du cinquième décile. ■

Définitions

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), **déciles**, **minima sociaux**, **niveau de vie** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les prestations familiales et de logement en 2011 », *Études et résultats* n° 836, Drees, avril 2013.
- « La hausse du nombre d'allocataires des minima sociaux se poursuit en 2011 », *Études et résultats* n° 844, Drees, juin 2013.
- « Parcours des allocataires du revenu de solidarité active », *Politiques sociales et familiales* n° 113, Cnaf, septembre 2013.
- « Les allocataires du RSA fin décembre 2011 », *L'essentiel* n° 120, Cnaf, mars 2012.

Prestations sociales 1.9

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2011

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales						
Montant annuel moyen (en euros)	3 050	3 520	2 710	2 320	2 340	3 360
dont : <i>allocations familiales</i>	1 760	2 350	2 470	2 370	<i>n.s.</i>	2 330
Ménages bénéficiaires (en milliers)	656	5 295	806	136	13	6 906
dont : <i>allocations familiales</i>	248	4 166	567	75	<i>n.s.</i>	5 063
Allocations logement						
Montant annuel moyen (en euros)	2 280	2 490	2 310	1 980	1 660	2 290
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 257	2 747	941	733	497	6 175
Minima sociaux						
Montant annuel moyen (en euros)	3 980	4 400	5 310	4 950	4 130	4 610
Ménages bénéficiaires (en milliers)	397	1 253	663	527	295	3 135
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (en euros)	4 120	4 870	4 670	4 100	2 980	4 550
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 568	6 356	1 691	1 068	696	11 379
Ensemble des ménages (en milliers)	2 597	9 662	5 054	5 803	3 987	27 103
Part dans le revenu disponible (en %)	10,4	8,1	3,7	2,1	1,9	5,3
Répartition des prestations sociales (en %)	12,5	59,8	15,2	8,5	4,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 12,5 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 10,4 % de leur revenu disponible.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et RSA activité), celle-ci est incluse.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage en 2011

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	dont : <i>allocations familiales</i>			
Inférieur à D1	12,1	5,9	15,2	15,1	42,4
D1 à D2	7,1	3,3	7,9	7,0	22,0
D2 à D3	5,0	2,3	3,6	3,5	12,1
D3 à D4	3,7	1,7	1,9	1,8	7,4
D4 à D5	2,9	1,4	1,0	1,1	5,0
D5 à D6	2,4	1,2	0,5	0,7	3,6
D6 à D7	1,9	1,0	0,3	0,5	2,7
D7 à D8	1,4	0,7	0,2	0,3	1,9
D8 à D9	0,9	0,6	0,1	0,2	1,2
Supérieur à D9	0,5	0,4	0,0	0,1	0,6
Ensemble	2,3	1,2	1,5	1,5	5,3

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 42,4 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.10 Pauvreté monétaire

En 2011, le **taux de pauvreté** s'élève à 14,3 % de la population en France métropolitaine. On dénombre 8,7 millions de personnes pauvres, c'est-à-dire qui vivent avec un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie, soit 977 euros par mois. À titre de comparaison, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenu d'activité) s'élève à 467 euros mensuels pour une personne seule sans enfant au 1^{er} janvier 2011 et l'allocation de solidarité aux personnes âgées se monte à 742 euros mensuels au 1^{er} avril 2011.

La mesure de la pauvreté est sensible à la convention retenue : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian (814 euros par mois), le taux de pauvreté s'élève à 7,9 % de la population et il atteint 22,2 % avec un seuil de pauvreté fixé à 70 % du niveau de vie médian (1 140 euros par mois). Ainsi, 6,4 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 814 et 977 euros et 7,9 % entre 977 et 1 140 euros.

Depuis 1970, des périodes de recul et de stabilisation du taux de pauvreté se sont succédées. Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement (13,5 % en 1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités en raison des

revalorisations du minimum vieillesse au cours de cette période. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. Entre 2004 et 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Sous l'effet de la crise, il augmente significativement en 2009 et 2010 (respectivement + 0,5 point et + 0,6 point). En 2011, il continue d'augmenter bien que plus modérément (+ 0,3 point) et atteint son plus haut niveau depuis 1997.

En 2011, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 790 euros (leur niveau de vie médian) et 977 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit une **intensité de pauvreté** égale à 19,1 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (jusqu'à 16,6 % au seuil de 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Depuis, l'intensité de pauvreté oscille quelque peu pour se situer dans une fourchette de 18 à 19 % au seuil de 60 %. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Intensité de pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- « Crise économique, marché du travail et pauvreté », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2011-2012.

Pauvreté monétaire 1.10

1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 2000 à 2011

	Seuils de pauvreté							
	70 %		60 %		50 %		40 %	
	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
2000	21,8	12 593	13,6	7 838	7,2	4 165	2,7	1 579
2001	21,7	12 610	13,4	7 757	6,9	3 984	2,6	1 507
2002	21,2	12 261	12,9	7 495	6,5	3 746	2,3	1 340
2003	21,0	12 232	13,0	7 578	7,0	4 078	2,6	1 493
2004	20,5	12 029	12,6	7 382	6,6	3 896	2,5	1 461
2005	21,0	12 462	13,1	7 766	7,2	4 270	3,2	1 917
2006	21,3	12 678	13,1	7 828	7,0	4 188	3,1	1 867
2007	21,5	12 873	13,4	8 035	7,2	4 281	3,1	1 855
2008	20,8	12 494	13,0	7 836	7,1	4 272	3,2	1 910
2009	21,4	12 968	13,5	8 173	7,5	4 507	3,3	2 023
2010	22,3	13 558	14,1	8 617	7,8	4 755	3,5	2 128
2010 ¹	22,0	13 424	14,0	8 520	7,7	4 677	3,4	2 087
2011 ¹	22,2	13 592	14,3	8 729	7,9	4 856	3,5	2 158

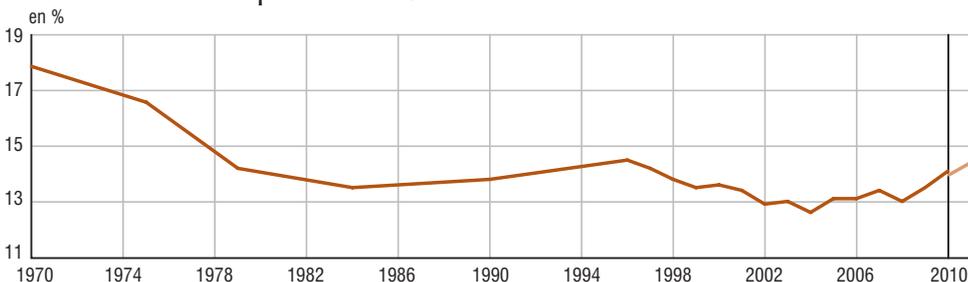
1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, 8 729 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14,3 % de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGI ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

2. Évolution du taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : à partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Sources : Insee ; DGI ; enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

3. Intensité de pauvreté de 2000 à 2011

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70%	60%	50%	40%
2000	19,6	18,0	14,5	15,2
2001	19,3	17,2	15,1	15,8
2002	19,1	16,6	14,3	12,4
2003	19,3	18,4	14,4	11,6
2004	19,2	18,0	14,8	11,9
2005	19,7	18,8	17,5	20,1
2006	19,7	18,0	17,4	18,2
2007	19,6	18,2	17,0	19,7
2008	20,2	18,5	17,7	19,4
2009	20,5	19,0	17,4	21,2
2010	20,3	18,9	17,8	17,0
2010 ¹	20,3	19,0	17,7	17,1
2011 ¹	20,8	19,1	17,4	17,8

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur de plus de 19,1 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee ; DGI ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

1.11 Pauvreté monétaire en Europe

En 2011, la **pauvreté monétaire** touche 16,9 % des habitants de l'Union européenne à 27, soit environ 84 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 membres en 2007, n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,6 % à 23,1 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,6 %) et aux Pays-Bas (10,1 %). Hormis dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), le taux de pauvreté se situe entre 13,1 % et 14,2 % dans les pays nordiques. À l'inverse, les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés : 17,9 % au Portugal et 19,4 % en Italie, 22,2 % en Espagne et 23,1 % en Grèce. Les deux derniers entrants au sein de l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie, se situent parmi les taux de pauvreté les plus élevés avec respectivement 21,2 % et 22,6 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté national. La France a un taux de pauvreté de 14,1 % d'après l'enquête européenne SILC, soit 2,8 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que l'Allemagne (16,1 %) et le Royaume-Uni (16,2 %) sont plus proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur la distribution de revenus dans chaque pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. C'est une mesure de pauvreté relative. Ceci explique que certains pays de l'Union européenne présentent des taux de pauvreté très faibles, alors que leurs niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), sont bien inférieurs à la moyenne de l'Union Européenne à 27. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté et le seuil de pauvreté apporte un éclairage complémentaire. La Slovaquie et la Finlande illustrent bien la situation. Ces deux pays ont le même taux de pauvreté (13,2 %) mais la Finlande a un seuil de pauvreté 1,9 fois plus élevé que celui de la Slovaquie. Les Slovaques sont aussi nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle de la Finlande. De même, bien que le taux de pauvreté de la République tchèque soit le plus bas de l'Union européenne, son seuil de pauvreté est également assez bas (510 euros par mois en SPA). D'autres pays présentent à la fois des taux de pauvreté très élevés et des seuils de pauvreté très bas : les 22,6 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 180 euros par mois en SPA. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

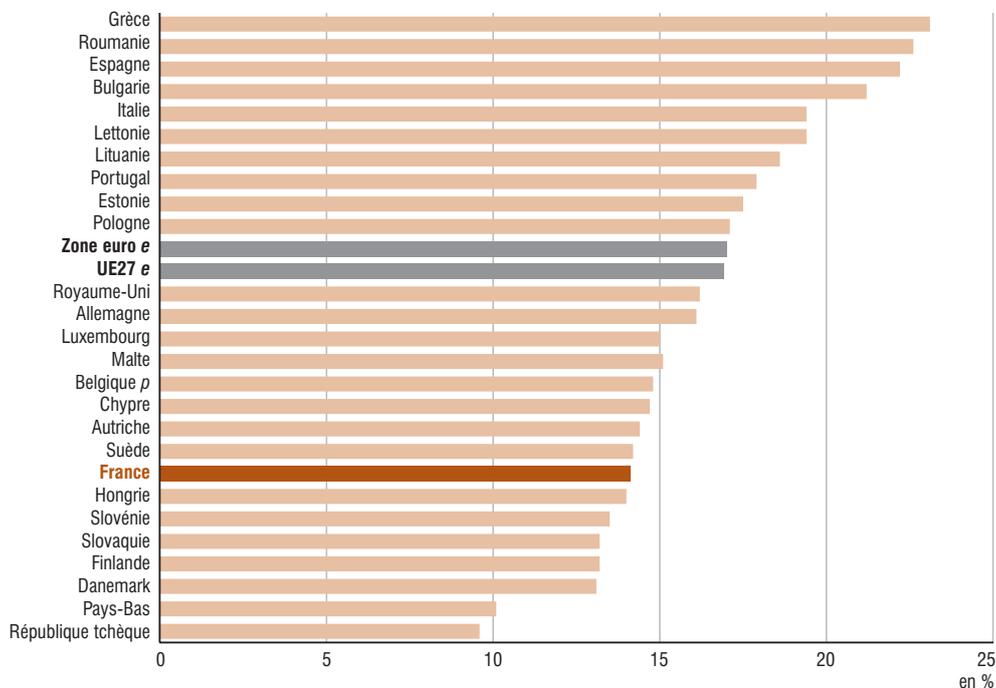
Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Pour en savoir plus

- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », 2014.
- « 23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

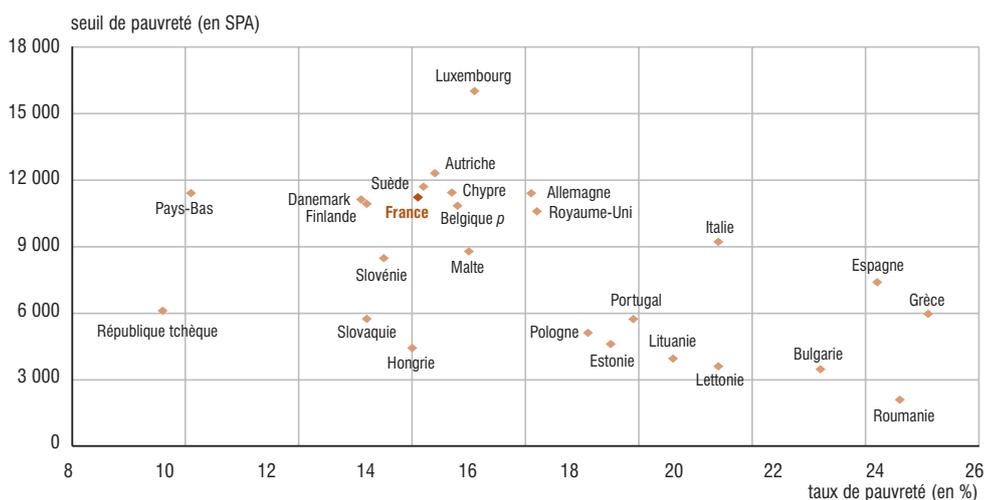
Pauvreté monétaire en Europe 1.11

1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne à 27 en 2011



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les données pour l'Irlande ne sont pas disponibles au moment de la préparation de l'ouvrage. Les taux pour l'Union européenne ont été calculés par Eurostat.
 Source : Eurostat, *population et conditions sociales*.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne à 27 en 2011



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les données pour l'Irlande ne sont pas disponibles au moment de la préparation de l'ouvrage.
 Source : Eurostat, *population et conditions sociales*.

1.12 Inégalités monétaires en Europe

En 2011, le niveau de vie moyen des pays membres de l'Union européenne à 27 (UE27) est de 17 560 euros annuels. Ce niveau de vie moyen varie de 2 410 euros en Roumanie à 36 930 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 15. En convertissant en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), ce rapport est moitié moindre (il varie de 1 à 7,5). En SPA, c'est au Luxembourg, à Chypre, en Autriche et en France que les niveaux de vies moyens sont les plus élevés.

En moyenne dans l'UE27, le niveau de vie plancher des 10 % les personnes les plus aisées (D9) est 3,7 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % les personnes les plus modestes (D1). La France est proche de cette moyenne européenne avec un rapport interdécile (D9/D1) de 3,5. L'Espagne présente les inégalités les plus fortes (5,4), suivies par la Roumanie (5,3), la Lettonie (5,1) et la Bulgarie (4,9). Cette mesure d'inégalités ne rend toutefois pas compte des inégalités aux extrémités de la distribution. En 2011, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population de l'UE27 la plus aisée représente 5,1 fois celle des 20 % les plus modestes. Ce **ratio** varie de 3,4-3,5 en Slovaquie et en République tchèque à 7,2 en Espagne. En

France, il est de 4,5, proche de celui de l'Allemagne (4,3). Comme pour le rapport interdécile, ce ratio est plus particulièrement élevé en Grèce (6,6) et en Lettonie (6,5) et pour les deux derniers entrants dans l'UE27, la Bulgarie et la Roumanie (6,1 et 6,3).

Dans l'UE27, l'**intensité de la pauvreté** est de 23,4 %. Pour la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède, la France, Malte et Chypre, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au maximum égal à 19,0 %), ce qui traduit une population pauvre plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Bulgarie, Espagne et Roumanie (30 % et plus), pays qui cumulent fort **taux de pauvreté** et inégalités élevées.

En 2011, dans 20 des pays de l'UE27, les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres États membres, il n'y en a pas. Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, le salaire minimum brut pour un temps plein varie en 2011, de 250 SPA par mois en Bulgarie à 1 430 SPA au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 5,7. Pour six États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 SPA par mois. ■

Définitions

Ratio « (100-S80)/S20 » : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement égal à 60 % du niveau de vie médian national, mais d'autres seuils secondaires peuvent être calculés, par exemple à 50 % ou 40 % du niveau de vie médian.

Intensité de pauvreté : voir *annexe Glossaire*.

Parité de pouvoir d'achat, standard de pouvoir d'achat (SPA) : voir *annexe Glossaire*.

Indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « 23% of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Salaires et coût du travail dans l'Union européenne » in *Les salaires en France*, coll. « Insee Références », édition 2008.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Inégalités monétaires en Europe 1.12

1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2011

	Niveau de vie moyen		Rapport interdécile D9/D1	Ratio « (100-S80)/S20 »	Indice de Gini	Intensité de pauvreté ¹ (en %)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	22 020	21 350	3,6	4,3	0,28	21,1
Autriche ²	24 420	22 960	3,4	4,2	0,28	20,1
Belgique p	21 810	19 650	3,2	3,9	0,27	18,1
Bulgarie	3 280	6 640	4,9	6,1	0,34	31,4
Chypre	20 220	22 750	3,7	4,7	0,31	19,0
Danemark	28 860	20 120	3,0	4,5	0,28	22,8
Espagne	13 890	14 290	5,4	7,2	0,35	31,4
Estonie	7 120	9 140	4,4	5,4	0,33	23,8
Finlande	25 150	20 170	3,1	3,7	0,26	15,0
France	24 500	22 230	3,5	4,5	0,31	19,0
Grèce	10 680	11 170	4,9	6,6	0,34	29,9
Hongrie	5 310	8 250	3,3	4,0	0,27	21,0
Italie	18 200	17 430	4,2	5,5	0,32	25,4
Lettonie	5 460	7 400	5,1	6,5	0,36	28,4
Lituanie	5 120	7 790	4,4	5,3	0,32	22,6
Luxembourg	36 930	30 030	3,4	4,1	0,28	15,0
Malte	12 680	16 280	3,3	3,9	0,27	16,0
Pays-Bas	22 950	21 220	2,9	3,6	0,25	17,3
Pologne	5 900	9 950	4,0	4,9	0,31	22,2
Portugal	10 250	11 780	4,6	5,8	0,35	24,7
République tchèque	8 770	11 460	2,9	3,5	0,25	19,1
Roumanie	2 410	4 000	5,3	6,3	0,33	30,9
Royaume-Uni	22 690	21 050	3,9	5,4	0,33	21,0
Slovaquie	7 560	10 440	3,2	3,7	0,25	20,5
Slovénie	12 970	15 120	3,0	3,4	0,24	19,1
Suède	26 260	20 770	3,0	3,7	0,25	18,6
Zone euro e	19 640	///	3,7	5,0	0,30	23,4
UE27 e	17 560	///	3,7	5,1	0,31	23,4

1. Pour un seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : Union européenne à 27 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche Niveau de vie des personnes. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Au moment de la rédaction de l'ouvrage, les données de l'Irlande ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne en 2011

	en moyenne sur l'année	
	Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(en euros)	(en SPA)
Belgique	1 430	1 290
Bulgarie	120	250
Espagne	750	770
Estonie	280	360
France	1 370	1 240
Grèce	870	910
Hongrie	290	430
Irlande	1 460	1 260
Lettonie	280	380
Lituanie	230	350
Luxembourg	1 760	1 430
Malte	660	850
Pays-Bas	1 430	1 320
Pologne	350	570
Portugal	570	650
République tchèque	320	430
Roumanie	160	260
Royaume-Uni	1 110	1 110
Slovaquie	320	440
Slovénie	750	870

Champ : 20 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.

Note : les sept autres États membres (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branches ou prévoient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat.

1.13 Pauvreté en termes de conditions de vie

En France, la **pauvreté en conditions de vie** mesure la proportion de ménages qui déclarent au moins 8 restrictions matérielles parmi une liste de 27 **difficultés**, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. La liste des difficultés retenues comme le seuil de 8 privations sont conventionnels, si bien que la pauvreté en conditions de vie ne doit pas être interprétée comme un seuil absolu de vie décente. Cet indicateur en conditions de vie correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire. De fait, les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façons distinctes.

Le taux de pauvreté en conditions de vie a légèrement baissé, de 0,8 point, entre 2006 et 2012. Seules les années 2008 et 2010 affichent une hausse relative de l'indicateur. En 2012, la pauvreté en conditions de vie affiche son niveau le plus bas sur cette période et concerne 11,9 % des ménages. Chacune des quatre sous dimensions de l'indicateur évolue avec ses particularités. Entre 2006 et 2012, la proportion de ménages faisant face aux « difficultés de logements » diminue (- 1,3 point), ce qui peut refléter la progression des standards de confort des logements au cours du temps. Après les hausses significatives de 2009 et 2010, la part de ménages qui considèrent leurs ressources comme insuffisantes fléchit en 2011, puis à nouveau en 2012, tandis

que la proportion des ménages en retard de paiement décroît depuis 2009. Quant aux restrictions de consommation, la proportion de ménages qui en déclarent évolue en légère baisse aussi depuis 2010.

La pauvreté en conditions de vie touche d'abord les familles monoparentales (27,2 % d'entre elles en 2012), bien que cette proportion soit en baisse de deux points par rapport à l'année précédente. Puis, viennent les ménages avec trois enfants ou plus (17,2 %) et les personnes seules (15,2 %). À l'opposé, les couples sans enfant sont les moins touchés, avec un taux de pauvreté en conditions de vie limité à 4,3 % et en décroissance sur la période.

En 2012, comme les années précédentes, la pauvreté en conditions de vie concerne plus particulièrement les ménages dont la personne de référence est au chômage (40,5 %) et les ménages à bas revenus : 29,5 % dans le 1^{er} quintile, 15,8 % dans le 2^e quintile contre seulement 1,3 % des ménages du 5^e quintile. Les ménages peu ou pas diplômés sont plus touchés : 16 % des ménages dont la personne de référence est sans diplôme ou avec un CEP sont pauvres en conditions de vie, 13,5 % pour celles détentrices d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Ce type de pauvreté frappe également davantage les ménages plutôt jeunes (ceux dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans) : 15,8 % contre 9,6 % pour les 60-74 ans et même 7,5 % pour les plus de 74 ans. ■

Définitions

Pauvreté en conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit pauvre en termes de conditions de vie lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement (voir *annexe Glossaire*).

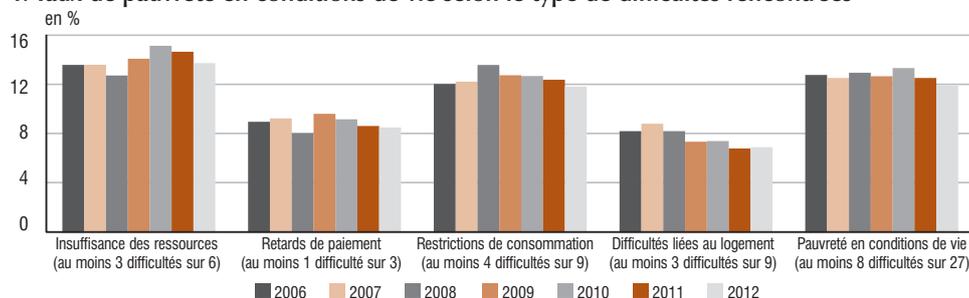
Difficultés : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie en France : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les travaux 2009-2010*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Pauvreté en termes de conditions de vie 1.13

1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2006 à 2012.

2. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

en %

Type de ménage	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Parts des ménage en 2012
Personne seule	16,4	15,7	15,8	14,9	17,8	15,5	15,2	34,5
Famille monoparentale	27,3	28,1	28,5	29,6	28,8	29,2	27,2	7,9
Couple sans enfant	6,3	4,9	5,7	5,4	5,2	4,8	4,3	27,6
Couple avec un enfant	10,2	9,3	8,3	8,2	7,7	9,7	9,2	10,7
Couple avec deux enfants	9,2	10,5	10,4	11,2	8,5	9,7	9,2	11,9
Couple avec plus de deux enfants	16,2	15,4	18,3	18,3	18,7	18,2	17,2	4,7
Autres types de ménage	22,5	19,3	21,5	21,2	23,6	19,6	15,2	2,7
Ensemble des ménages	12,7	12,5	12,9	12,6	13,3	12,5	11,9	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004, 2006, 2008 à 2012.

3. Pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

en %

Caractéristique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Âge								
Moins de 30 ans		16,6	14,6	16,1	14,7	13,1	12,9	12,7
30-44 ans		14,3	15,0	14,5	15,7	17,4	15,9	15,8
45-59 ans		11,7	12,5	12,7	13,4	13,5	13,1	12,2
60-74 ans		11,5	9,4	10,4	8,7	10,9	9,8	9,6
75 ans ou plus		10,1	9,5	11,3	9,8	9,9	9,1	7,5
Diplôme								
Diplôme supérieur à bac+2		4,1	3,8	4,4	4,6	5,2	4,5	5,1
Diplôme de niveau bac+2 (DEUG, DUT, BTS...)		8,0	6,4	6,8	6,5	6,6	8,0	7,7
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau		10,8	12,2	10,1	8,9	12,2	9,6	10,9
CAP, BEP		13,2	12,6	13,9	13,7	12,9	14,1	13,5
BEPC, CEP, sans diplôme		16,9	17,1	18,6	18,5	19,4	18,0	16,0
Situation vis-à-vis du travail								
En emploi		10,5	10,9	10,6	10,9	10,6	10,5	10,8
Au chômage		45,9	47,7	52,3	49,1	46,2	48,1	40,5
Inactif		12,2	11,4	12,6	10,9	13,1	11,5	10,4
Quintile de niveau de vie								
Inférieur au 1 ^{er} quintile		31,1	31,2	34,0	34,0	35,6	33,3	29,5
Du 1 ^{er} au 2 ^e quintile		16,3	17,0	15,9	15,9	17,6	16,0	15,8
Du 2 ^e au 3 ^e quintile		10,1	8,1	9,6	8,1	8,2	7,9	8,4
Du 3 ^e au 4 ^e quintile		4,0	4,4	3,3	3,6	3,3	3,5	4,3
Supérieur au 4 ^e quintile		2,2	1,8	1,8	1,6	2,2	1,7	1,3

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004, 2006, 2008 à 2012.

1.14 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage, par exemple sur les biens d'équipement ménager et plus encore sur le logement. Le calcul du **niveau de vie** vise à en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'unités de consommation (UC). On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie d'une personne vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros s'élève à 1 000 euros si elle vit seule, à 667 euros si elle vit en couple ou si elle vit seule avec un enfant de 14 ans ou plus, ou encore à 476 euros si elle vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura donc un meilleur niveau de vie.

Disposant en moyenne d'un niveau de vie de 27 440 euros annuels en 2011 qui correspond à un revenu disponible de 41 160 euros, les personnes vivant en couple sans enfant ont le niveau de vie le plus élevé. À l'opposé, les personnes vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne : elles ne bénéficient pas des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte couplée au revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

Le niveau de vie diminue en moyenne quand le nombre d'enfants augmente, que le parent vive seul ou en couple. Pour les personnes en couple, le niveau de vie s'élève à 23 760 euros en moyenne pour ceux avec deux enfants et 20 420 euros pour ceux ayant trois enfants ou plus. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où l'augmentation du nombre d'UC). De l'autre, une naissance peut faire béné-

ficier de transferts (prestations familiales, quotient familial). Par ailleurs, le niveau de vie a tendance à décroître quand l'enfant grandit, les adolescents ayant des besoins plus importants (consommation courante, études, etc.). C'est pour refléter ces besoins croissants que l'on fait passer conventionnellement la contribution de l'enfant de 0,3 à 0,5 UC quand il atteint 14 ans. En moyenne, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales lorsque l'enfant atteint 14 ans par exemple), ainsi que, généralement, les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne génératrice de revenus du patrimoine au cours du temps), l'avancement en âge des enfants tend à aller de pair avec une diminution du niveau de vie.

Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 36 % au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués. Ce sont principalement les familles plus nombreuses, surtout monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut : 16 % des couples sans enfant sont au dessus du 9^e décile et 43 % au dessus du 7^e. À l'inverse, 32 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous le 1^{er} décile des niveaux de vie et 66 % sous le 3^e décile.

En 2011, 32 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (1,8 million de personnes) sont confrontées à la pauvreté, une proportion 2,2 fois plus forte que dans l'ensemble de la population. Plus la famille est nombreuse, plus le risque qu'elle soit pauvre est élevé : 23 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale comportant un seul enfant ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté et 40 % lorsque la famille monoparentale comporte au moins deux enfants. ■

Définitions

Décile, niveau de vie, revenu disponible : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie des ménages », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « La redistribution en 2007 et la réforme de l'impôt sur le revenu et de la prime pour l'emploi », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2008.

Composition familiale et niveau de vie 1.14

1. Revenu disponible et niveau de vie selon le type de ménage en 2011

	en euros par an			
	Revenu disponible moyen du type de ménage	Niveau de vie moyen des individus du type de ménage	Niveau de vie médian des individus du type de ménage	Part de la population (%)
Personne seule sans enfant	20 920	20 920	17 500	15,2
Famille monoparentale avec un enfant	26 930	18 730	16 070	4,4
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	29 450	14 850	12 850	4,9
Couple sans enfant	41 160	27 440	22 770	23,9
Couple avec un enfant	47 390	24 960	21 770	14,2
Couple avec deux enfants	53 240	23 760	20 650	20,7
Couple avec trois enfants ou plus	55 820	20 420	16 540	13,1
Autre type de ménage	40 710	19 500	17 400	3,6
Ensemble	35 980	23 130	19 550	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, les couples avec un enfant ont en moyenne un revenu disponible de 47 390 euros. Les personnes vivant au sein de ce type de ménage ont un niveau de vie moyen de 24 960 euros ; elles représentent 14,2 % de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011

2. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2011

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Personne seule	12,3	12,2	12,1	12,7	10,8	9,0	8,2	8,1	7,8	6,8
Famille monoparentale avec un enfant	16,9	13,3	15,1	12,2	10,2	8,9	6,6	7,0	5,4	4,5
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	32,3	19,8	14,0	9,1	6,9	5,1	4,0	3,2	3,2	2,5
Couple sans enfant	4,1	6,7	7,9	8,7	9,3	9,9	10,7	12,6	14,3	15,8
Couple avec un enfant	6,5	6,6	7,2	8,3	10,4	11,7	12,9	13,1	12,2	11,1
Couple avec deux enfants	6,4	7,6	9,0	9,6	11,2	12,0	12,3	11,0	10,7	10,2
Couple avec trois enfants ou plus	15,2	15,3	12,4	11,4	9,4	8,9	7,4	6,3	5,8	7,9
Autre type de ménage	16,0	12,7	11,4	9,9	9,0	8,9	10,1	9,3	8,2	4,4
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, 6,6 % des personnes vivant au sein d'un couple avec un enfant ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Pauvreté des personnes selon le type de ménage en 2011

	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne seule sans enfant	1 638	17,6
Famille monoparentale avec un enfant	610	22,7
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	1 222	40,5
Couple sans enfant	972	6,6
Couple avec un enfant	826	9,5
Couple avec deux enfants	1 222	9,7
Couple avec trois enfants ou plus	1 772	22,2
Autre type de ménage	467	21,2
Ensemble de la population	8 729	14,3

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.15 Activité et niveau de vie

En 2011, les personnes actives (en **emploi** ou **chômeurs**) ont un niveau de vie supérieur de 9 % en moyenne à celui des **inactifs** (24 610 euros contre 22 550 euros). Mais la situation d'une personne par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de 38 % à celui d'un actif occupé et de 30 % à celui d'un inactif. Les retraités (69 % des inactifs de 18 ans ou plus) ont un niveau de vie moyen de 23 590 euros par an, inférieur de 4 % à celui des actifs. Même si les retraités sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. En outre, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, conduit à des écarts de niveau de vie plus faibles que les écarts de revenus. En fait, si l'on intègre dans la mesure du niveau de vie un loyer imputé (net des intérêts de remboursement d'emprunt logement) aux propriétaires occupant leur logement, le niveau de vie des retraités dépasse même celui des actifs (26 570 euros contre 26 350 euros pour les actifs).

Les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC. Toutefois, ce sont les inactifs autres que les retraités et les étudiants, ainsi que les chômeurs, qui ont le niveau de vie moyen le plus faible (respectivement 18 770 et 15 760 euros).

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus

aisée : 61 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian contre 45 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : près d'un sur deux a un niveau de vie inférieur au 2^e décile et à peine plus d'un sur cinq dispose d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 5,2 % à avoir un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de niveau de vie. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) assure un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement. Au 1^{er} avril 2011, le montant maximum de l'Aspa s'élève à 742 euros par mois pour une personne seule (1 182 euros pour un couple). À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les retraités sont présents en proportion de leur poids dans la population : des revenus du patrimoine substantiels compensent des taux de remplacement moins élevés pour les retraités ayant eu de hauts salaires durant leur carrière.

La pauvreté monétaire touche moins les actifs que les inactifs : 11 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** contre 15 % des inactifs. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs (39 % sont concernés par la pauvreté monétaire). Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 2 millions de personnes ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

En emploi ou actif occupé au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois.

Inactif : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Niveau de vie, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Pour en savoir plus

- « Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2011-2012.

Activité et niveau de vie 1.15

1. Niveau de vie selon l'activité en 2011

	en euros	
	Moyenne	Médiane
Actifs de 18 ans ou plus	24 610	21 110
Actifs occupés	25 540	21 820
Chômeurs	15 760	13 500
Inactifs de 18 ans ou plus	22 550	18 370
Étudiants	23 830	18 640
Retraités	23 590	19 500
Autres inactifs	18 770	14 270
Enfants de moins de 18 ans	20 920	17 900
Ensemble	23 130	19 550

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2011

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Actifs de 18 ans ou plus	7,8	7,2	8,3	9,3	10,1	11,0	11,5	11,6	11,8	11,4
Actifs occupés	5,4	6,2	7,8	9,1	10,4	11,5	12,2	12,4	12,7	12,3
Chômeurs	30,7	17,2	12,9	10,4	6,8	6,2	4,9	4,4	3,5	3,0
Inactifs de 18 ans ou plus	10,3	12,3	11,7	10,9	10,1	8,8	8,4	9,0	9,2	9,5
Étudiants	14,6	10,4	10,6	8,8	9,5	8,2	8,7	8,2	9,0	12,1
Retraités	5,2	10,4	11,6	11,8	11,1	9,8	9,4	10,2	10,4	10,0
Autres inactifs	24,2	18,9	12,4	8,9	7,0	5,9	5,1	5,4	5,3	6,8
Enfants de moins de 18 ans	14,1	12,4	11,0	10,3	9,8	9,7	9,3	8,2	7,5	7,8
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, 7,8 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2011

	Ensemble des personnes (en milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	28 008	3 057	10,9
Actifs occupés	25 349	2 022	8,0
Chômeurs	2 659	1 035	38,9
Inactifs de 18 ans ou plus	19 472	2 993	15,4
Étudiants	1 826	345	18,9
Retraités	13 348	1 242	9,3
Autres inactifs	4 298	1 406	32,7
Enfants de moins de 18 ans	13 730	2 679	19,5
Ensemble	61 210	8 729	14,3

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.16 Âge et niveau de vie

En 2011, les 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants), dépendant souvent financièrement de leur(s) parent(s), ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes (20 040 euros annuels). Ceux vivant chez leurs parents apportent souvent peu de revenus au ménage tout en représentant une charge supplémentaire, ce qui explique en partie le faible niveau de vie du ménage. Seulement 28 % d'entre eux ont accédé à un logement personnel où ils vivent seuls ou avec un conjoint, sans enfant dans 79 % des cas. Leur niveau de vie plus faible s'explique alors par des revenus d'activité bien inférieurs à ceux de l'ensemble de la population adulte. Le **taux de pauvreté** des 18-24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants) est le plus élevé : 23,4 % vivent sous le **seuil de pauvreté**.

Les 25-29 ans sont 81 % à avoir leur propre logement. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes, et plus concentrés autour de la moyenne. Leur taux de pauvreté, même s'il reste relativement élevé, est inférieur de 9 points à celui des 18-24 ans.

71 % des 30 à 39 ans vivent dans un ménage avec enfant(s). Leur niveau de vie moyen annuel est supérieur de 1 940 euros à celui des 25-29 ans (720 euros en médiane). La charge d'enfants, plus fréquente, est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des transferts sociaux plus importants, en particulier les aides liées à la famille (allocations familiales et logement, quotient familial).

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est dans cette tranche d'âge que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (près de la moitié des ménages avec trois enfants ou plus), ce qui explique un taux de pauvreté

plus élevé que chez les 30-39 ans (13,3 % contre 12,6 %).

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (67 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont plus réduits. Les revenus d'activité sont également moindres, mais ils sont complétés par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Au final, les ménages étant de plus petite taille, leurs niveaux de vie sont les plus élevés (26 950 euros en moyenne) et leur taux de pauvreté figure parmi les plus bas des adultes, à 10,8 %. Ils sont 15,2 % à se trouver au-delà du 9^e décile de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Malgré un niveau de vie beaucoup plus faible en moyenne que pour les personnes de 50 à 64 ans, les taux de pauvreté des deux classes d'âges restent proches (9,2 % et 10,8 %).

La génération d'appartenance influe sur les niveaux de vie. Celui de chaque génération quinquennale née entre 1930 et la fin des années 1940 est nettement supérieur à celui de la génération précédente. En revanche ils sont plus proches pour les générations nées dans les années 1950, en raison d'une situation économique difficile à leur entrée sur le marché du travail, qui s'est prolongée jusqu'au milieu des années 1980. À partir de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000, la croissance économique a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Enfant : le terme d'enfant est utilisé ici sans limite d'âge.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 1996 et 2009 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Âge et niveau de vie 1.16

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2011

	Répartition dans l'ensemble de la population (en %)	Niveau de vie		Taux de pauvreté ¹
				(en %)
		Moyenne	Médiane	
18 à 24 ans	9,9	20 040	17 080	23,4
25 à 29 ans	7,8	20 840	19 540	14,3
30 à 39 ans	16,8	22 780	20 260	12,6
40 à 49 ans	18,2	23 220	19 960	13,3
50 à 64 ans	25,6	26 950	22 160	10,8
65 ans ou plus	21,6	24 000	19 230	9,2
Ensemble des 18 ans ou plus	100,0	23 770	20 000	12,7

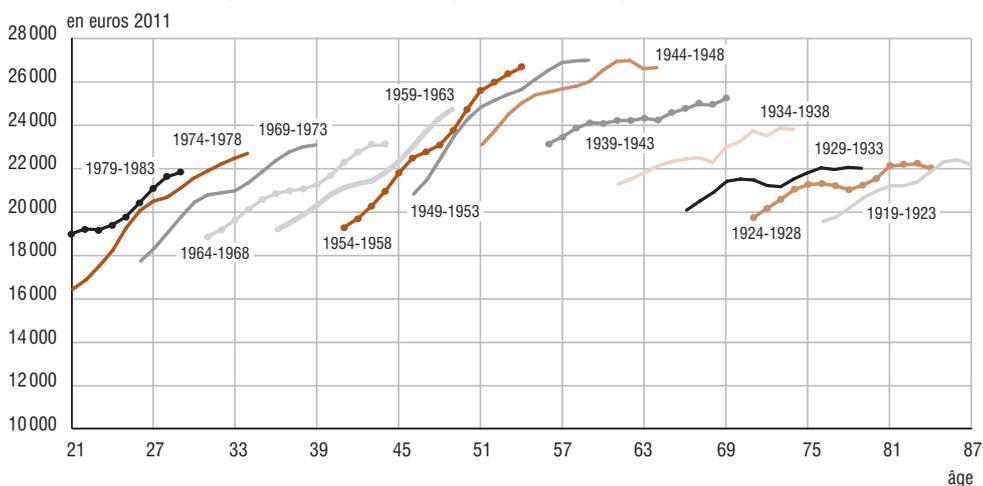
1. la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2011

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
18 à 24 ans	18,0	12,1	11,0	10,4	9,7	9,1	8,3	7,6	7,0	6,8
25 à 29 ans	9,7	10,0	9,6	10,0	10,6	12,5	11,8	11,4	9,5	4,8
30 à 39 ans	9,0	8,4	9,2	9,7	9,8	11,2	11,7	11,3	10,8	9,0
40 à 49 ans	9,5	8,8	9,3	9,9	10,5	10,4	10,9	10,5	10,1	10,2
50 à 64 ans	7,7	7,4	7,7	8,1	9,0	9,3	10,2	11,6	13,9	15,2
65 ans ou plus	4,9	11,2	12,3	12,1	11,0	9,4	8,8	9,7	9,6	10,9
Ensemble des 18 ans ou plus	8,8	9,3	9,7	9,9	10,1	10,1	10,2	10,5	10,7	10,6
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : 18,0 % des 18-24 ans vivent avec un niveau de vie inférieur au premier décile.
 Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).
 Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : les personnes nées entre 1944 et 1948 qui ont en 1996 entre 48 et 52 ans et en 2011 entre 63 et 67 ans, disposent à 63 ans en moyenne (62 à 64 ans) d'un niveau de vie moyen de 26 630 euros.
 Sources : Insee ; DGI ; enquête Revenus fiscaux et sociaux rétroalées de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le niveau de vie moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève en 2011 à 20 920 euros par an, soit 90,5 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci signifie que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du ménage dans lequel il vit.

D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou pour des raisons organisationnelles. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi faire diminuer les revenus du ménage.

Bien que le système de redistribution social et fiscal, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténue sensiblement les différences de revenus d'activité entre ménages sans et avec enfants, ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. En 2011, 19,5 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 14,3 % pour la population globale. 2,7 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. À partir de l'adolescence, le taux de pauvreté des moins de 18 ans augmente avec l'âge : les 15-17 ans sont ainsi 21,6 % à être touchés par la pauvreté. La préva-

lence plus forte de la pauvreté à partir de 15 ans s'explique essentiellement par l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans), qui reflète la croissance des besoins et des coûts liés aux enfants avec l'âge.

Les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et font partie de ménages ayant donc moins de charges de famille. Ils vivent aussi plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant davantage d'apporteurs de ressources : seuls 10,4 % des moins de cinq ans vivent dans une famille monoparentale, contre 21,9 % des 12-17 ans. Cependant, leurs parents sont souvent plus jeunes et ont donc des revenus plus faibles. Ceci explique que le taux de pauvreté des enfants les plus jeunes soit légèrement plus élevé que celui des enfants âgés de six à onze ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie proche en moyenne de celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un 3^e enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente significativement et il croît avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 21,9 % pour ceux qui vivent avec deux frères ou sœurs à 53,2 % à partir de quatre frères et sœurs. Plus de la moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans.

Le risque de pauvreté des enfants dépend surtout de la situation de leurs parents vis-à-vis du marché du travail. Ce sont dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : le taux de pauvreté est de 27,0 % lorsqu'un seul des parents est en emploi et atteint 77,8 % lorsque le parent est seul et au chômage ou inactif. ■

Définitions

Enfants : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Unités de consommation : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « L'effet d'une naissance dans un ménage sur son niveau de vie » in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Insee, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail de la DSDS* n° 0304, Insee, 2003.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.17

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2011

	Montant annuel (en euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (en %)
Enfants de moins de 18 ans	20 920	90,5
Adultes de 18 à 64 ans	23 700	102,5
Adultes de 65 ans ou plus	24 000	103,8
Ensemble de la population	23 130	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 920 euros annuels, soit 90,5 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge

	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	20,2	449
De 3 à 5 ans	19,8	475
De 6 à 8 ans	18,6	433
De 9 à 11 ans	18,0	430
De 12 à 14 ans	19,0	425
De 15 à 17 ans	21,6	467
Ensemble des enfants	19,5	2 679
Adultes de 18 à 64 ans	13,7	5 105
Adultes de 65 ans ou plus	9,2	945
Ensemble de la population	14,3	8 729

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
0	22 120	15,5	403
1	22 200	14,0	863
2	19 880	21,9	749
3	16 690	38,2	413
4 ou plus	14 610	53,2	251
Ensemble	20 920	19,5	2 679

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2011

Situation des parents vis-à-vis du marché du travail	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 %	Répartition des enfants	
			pauvres	non pauvres
Parents en couple	22 320	14,6	60,7	85,8
Deux parents en emploi	25 300	4,4	12,0	63,1
Un parent en emploi, un parent au chômage ou inactif	17 680	27,0	32,0	21,0
Aucun des parents en emploi (chômeur ou inactif)	11 210	70,6	16,7	1,7
Parent isolé	14 690	41,4	34,4	11,8
En emploi	17 020	22,8	12,6	10,3
Chômeur ou inactif	10 140	77,8	21,9	1,5
Autres types de ménages	16 660	33,0	4,9	2,4
Ensemble	20 920	19,5	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi, disposent d'un niveau de vie moyen de 25 300 euros. 4,4 % d'entre eux sont pauvres. 12,0 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 63,1 % des enfants non pauvres.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.18 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2011, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans ou plus (hors les personnes qui vivent en institution, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 24 000 euros par an. Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : les personnes de 75 ans ou plus disposent de 2 430 euros de moins par an que celles de la tranche d'âge 70-74 ans, et 4 300 euros de moins que les 65-69 ans. De ce fait, alors que globalement 9,2 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont pauvres (soit 945 000 personnes), le taux de pauvreté atteint 11,0 % pour les personnes de 75 ans ou plus. Ce taux est de 8,0 % pour les personnes de 70 à 74 ans et n'est que de 7,0 % pour les personnes de 65 à 69 ans.

Le taux de pauvreté des personnes âgées est plus faible que celui de l'ensemble de la population. Cependant, ces personnes âgées sont relativement plus nombreuses dans la moitié de la population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont particulièrement présentes entre les 2^e et 4^e déciles de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent environ 20 % de cette population, soit près de quatre points de plus que leur part dans l'ensemble de la population.

Ces chiffres traduisent la situation relativement plus défavorable des personnes de 75 ans ou plus vivant hors institution : 57,2 % ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, contre 49,9 % pour la tranche d'âge des 70-74 ans et 42,4 % pour celle des 65-69 ans. Cette situation s'explique par des droits moindres pour les générations plus

anciennes, notamment en raison de carrières incomplètes, c'est-à-dire d'une durée plus courte de cotisations validées par les régimes d'assurance-vieillesse, et par une proportion plus importante de veuves ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 46 % des personnes de 75 ans ou plus vivent seules et près de 80 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont également surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 18,6 % de cette population (contre 16,8 % dans la population totale). Cette surreprésentation est plus marquée encore (20,3 %) dès lors que l'on tient compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie, en rajoutant au revenu un loyer imputé pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le restant de la population. La prise en compte de ces loyers conduit également à réduire la part des seniors parmi les personnes pauvres.

En moyenne, 5,2 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa). En dessous du premier décile de niveau de vie, 35,7 % des personnes âgées vivent dans un ménage bénéficiaire de l'une de ces prestations et 15,0 % entre le 1^{er} et le 2^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : allocation différentielle unique versée aux retraités ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007. Au 1^{er} avril 2011, le minimum vieillesse s'élève à 742 euros par mois pour une personne seule et 1 182 euros par mois pour un couple.

Minimum vieillesse : seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail) sans contrepartie de cotisation.

Pour en savoir plus

- « Pauvreté monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2010 », *Études et Résultats* n° 801, Drees, mars 2012.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.18

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
De 65 à 69 ans	26 580	7,0	196
De 70 à 74 ans	24 710	8,0	181
75 ans ou plus	22 280	11,0	567
Ensemble des personnes âgées	24 000	9,2	945

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie

Tranche de niveau de vie	en %	
	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	8,2	35,7
D1 à D2	18,8	15,0
D2 à D3	20,6	5,5
D3 à D4	20,3	n.s.
D4 à D5	18,5	n.s.
D5 à D6	15,9	n.s.
D6 à D7	14,8	n.s.
D7 à D8	16,3	n.s.
D8 à D9	16,1	n.s.
D9 à C95	17,8	n.s.
Supérieur à C95	18,6	n.s.
Ensemble de la population	16,8	5,2

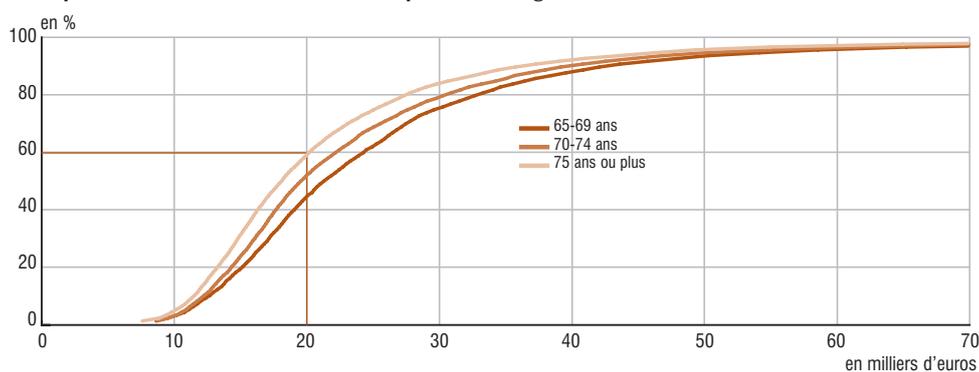
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 8,2 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 35,7 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : en 2011, 60 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 168 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.19 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

En 2011, les femmes en activité perçoivent des **revenus individuels** inférieurs en moyenne de 29 % à ceux des hommes en activité. Ces revenus individuels, de l'ordre de 55 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent de ceux des hommes à partir des tranches de revenus médianes, pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins. Ils s'en éloignent de nouveau pour les plus hauts revenus. Le 9^e décile des revenus des femmes est ainsi inférieur de 29 % à celui des hommes. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (rapport interdécile de 9,9 contre 7,6 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, étant près de 1,4 fois plus forte que pour les hommes (à l'aune du ratio D5/D1).

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes. Les femmes sont en effet plus nombreuses que les hommes à avoir connu des interruptions de carrière ou à avoir réduit leur activité. En particulier, le temps partiel concerne presque un tiers des femmes en emploi, contre 5 % des hommes. Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui renvoie à d'autres types de facteurs explicatifs même s'ils restent partiels, tels que l'expérience professionnelle ou le fait qu'il y ait moins de femmes cadres par exemple.

Les femmes retraitées ont également des revenus individuels inférieurs à ceux des hommes retraités : 33 % de moins en moyenne et même 60 % pour le 1^{er} décile des revenus. Les femmes actuellement à la retraite ont en

effet cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre hommes et femmes s'atténuent beaucoup, car la faiblesse des revenus individuels peut alors être compensée par les revenus du conjoint ou les autres revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales). Les hommes et femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches quand ils sont dans la même situation d'activité. En revanche, les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées représente environ 80 % de celui des pères isolés.

En raison de ces écarts de niveau de vie les femmes sont plus fréquemment pauvres que les hommes (14,9 % contre 13,6 %), à tous les âges. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,3 et 4,0 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (28,3 % quand elles sont actives et jusqu'à 68,0 % quand elles sont inactives). Entre 50 et 64 ans, les taux sont égaux, mais l'écart augmente de nouveau aux âges plus élevés. À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est beaucoup plus important chez les femmes (12,5 % contre 8,5 % pour les hommes). Souvent, en effet, la perte du conjoint entraîne une dégradation de la situation financière, en particulier pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue ; beaucoup de femmes ne touchent alors qu'une pension de réversion. ■

Définitions

Revenu individuel : comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires et les revenus d'indépendants. Ils sont nets de CSG et CRDS.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Pour en savoir plus

- « Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de + 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- *Femmes et Hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première* n° 1409, juillet 2012.

Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.19

1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe

en euros

	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net		Rapport F/H	Revenu individuel annuel net		Rapport F/H
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
D1	3 350	6 090	0,55	3 850	9 520	0,40
D2	8 260	12 830	0,64	6 710	12 310	0,55
D3	12 040	16 320	0,74	8 830	14 540	0,61
D4	14 780	18 720	0,79	10 680	16 320	0,65
D5 (médiane)	16 850	21 200	0,79	12 660	18 200	0,70
D6	19 180	24 010	0,80	14 780	20 420	0,72
D7	21 980	27 880	0,79	17 160	23 150	0,74
D8	25 910	33 740	0,77	20 350	27 440	0,74
D9	33 010	46 570	0,71	25 390	35 300	0,72
95 ^e centile	41 310	63 470	0,65	30 300	43 250	0,70
D9/D1 (rapport interdécile)	9,9	7,6	///	6,6	3,7	///
D5/D1	5,0	3,5	///	3,3	1,9	///
D9/D5	2,0	2,2	///	2,0	1,9	///
Revenu annuel net moyen	18 710	26 290	0,71	14 170	21 160	0,67

Champ : France métropolitaine, actifs ou retraités appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Lecture : les 10 % de femmes actives les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel net inférieur à 3 350 euros par an.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Pauvreté selon l'âge et le sexe

	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 329	19,8	1 351	19,2
18 à 24 ans	594	25,4	507	21,4
25 à 29 ans	589	15,2	457	12,3
30 à 39 ans	586	13,8	480	11,5
40 à 49 ans	578	13,3	498	12,0
50 à 64 ans	423	10,2	393	10,2
65 à 74 ans	212	7,8	165	7,0
75 ans ou plus	397	12,5	171	8,5
Ensemble	4 708	14,9	4 022	13,6

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage

	Nombre de personnes pauvres (en millions)	Taux de pauvreté à 60 % de la médiane (en %)	Niveau de vie annuel moyen (en euros)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	7,6	15,4	22 930
Personnes seules	1,1	19,1	20 740
Hommes inactifs	0,2	31,9	16 480
Hommes actifs	0,4	15,5	22 440
Femmes inactives	0,2	28,8	17 490
Femmes actives	0,3	16,6	20 990
Familles monoparentales	1,8	34,6	16 120
Pères	0,2	23,1	19 520
Mères inactives	0,6	68,0	11 790
Mères actives	1,0	28,3	16 500
Couples	4,3	11,7	24 420
Ménages complexes	0,4	24,1	18 900
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	1,1	9,4	23 970
Ensemble	8,7	14,3	23 130
Hommes	4,0	13,6	23 510
Femmes	4,7	14,9	22 770

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.20 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

Les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, 38 060 euros par an en 2011, soit près de deux fois celui des ouvriers ou des employés. Le niveau de vie annuel moyen des retraités est de 23 590 euros. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé, additionnée à des charges familiales plus faibles, leur permet d'avoir un niveau de vie moyen comparable à celui de l'ensemble de la population.

Ausein des catégories socioprofessionnelles (CS), les inégalités sont les plus fortes chez les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 5,8 (contre 3,5 pour l'ensemble) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 320 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 48 450 euros. En comparaison, le rapport interdécile est de 3,2 chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 60 310 euros tandis que le niveau de vie des plus modestes est inférieur à 18 930 euros. Le rapport interdécile est le plus faible pour les ouvriers et les professions intermédiaires.

Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, un sur six dispose d'un niveau de vie inférieur au premier **décile** et un sur six se situe au dessus du dernier décile. Pour près de neuf cadres et professions intellectuelles supérieures sur dix, le niveau de vie est supérieur à la médiane, avec une forte concentration au-delà du huitième

décile : six sur dix font partie des 20 % des personnes les plus aisées. À l'inverse, six ouvriers sur dix ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

Seules un tiers des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Ces personnes sont les plus exposées à la pauvreté, avec 28,0 % de personnes pauvres. Les taux de pauvreté des ouvriers et des employés sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (13,1 %). À l'opposé, seuls 3,2 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par des différences de niveau de revenus d'activité et de patrimoine. Le système fiscal-social vient cependant les atténuer. Pour les ménages dont la personne de référence est ouvrier ou employé, le revenu disponible se compose ainsi pour 10 % de transferts sociaux (allocations familiales, logement, minima sociaux), contre 5 % pour l'ensemble des ménages. Ces prestations constituent 28 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les revenus du patrimoine représentent une part du revenu disponible plus élevée pour les ménages dont la personne de référence est indépendant (agriculteur, artisan, etc.), s'élevant à près de 27 % et, dans une moindre mesure, pour ceux dont la personne de référence est retraité (20 %, contre 12 % pour l'ensemble).

Enfin, les **impôts directs** pèsent davantage dans le revenu disponible des ménages dont la personne de référence est indépendant ou cadre. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (voir annexe *Glossaire*).

Déciles, Rapport interdécile : voir annexe *Glossaire*.

Impôts directs : voir annexe *Glossaire*.

Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.20

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la CS des personnes en 2011

montants annuels en euros

	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté (%)
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	27 890	8 320	19 780	48 450	5,8	2,4	2,4	21,4
Cadre, profession intellectuelle supérieure	38 060	18 930	32 370	60 310	3,2	1,7	1,9	3,2
Profession intermédiaire	25 540	14 530	23 430	37 440	2,6	1,6	1,6	5,0
Employé	20 100	10 950	18 710	29 810	2,7	1,7	1,6	12,3
Ouvrier	18 470	10 460	17 680	27 010	2,6	1,7	1,5	15,2
Retraité	23 590	11 880	19 500	37 430	3,2	1,6	1,9	9,3
Autre personne sans activité professionnelle	19 970	8 210	15 650	34 040	4,1	1,9	2,2	28,0
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	23 610	10 820	19 890	38 100	3,5	1,8	1,9	13,1

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 460 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Répartition des personnes de 15 ans ou plus, par CS selon la tranche de niveau de vie

en %

	Part dans la population des 15 ans ou plus	Répartition selon la tranche de niveau de vie									
		Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,4	16,2	10,0	8,6	7,6	7,0	7,1	7,4	8,4	10,6	17,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	9,6	2,5	1,4	1,7	2,1	3,4	5,3	8,7	14,8	23,0	37,1
Profession intermédiaire	13,3	3,6	3,6	5,1	7,2	9,5	12,8	15,4	17,0	16,0	10,0
Employé	16,0	8,6	9,3	11,3	12,5	13,1	13,2	11,6	9,3	7,5	3,6
Ouvrier	12,4	10,3	11,5	12,8	13,8	13,3	12,6	11,1	7,8	5,2	1,6
Retraité	26,9	5,2	10,4	11,6	11,8	11,1	9,8	9,4	10,2	10,4	10,0
Autre personne sans activité professionnelle	17,3	21,0	15,7	11,8	9,1	8,2	7,0	6,5	6,3	6,4	8,0
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	100,0	9,1	9,5	9,8	10,0	10,1	10,0	10,1	10,4	10,6	10,5
Ensemble de la population	///	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 9,5 % des personnes de 15 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10 % de la population globale.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Composition du revenu disponible du ménage selon CS de la personne de référence

en %

	Revenus d'activité et de remplacement	Revenus du patrimoine	Prestations sociales ¹	Prime pour l'emploi	Impôts directs ²	Ensemble	Montant annuel moyen (en euros)
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	89,4	26,8	4,7	0,4	-21,3	100,0	49 970
Cadre et profession intellectuelle supérieure	109,9	10,8	2,1	0,1	-22,8	100,0	63 320
Profession intermédiaire	105,6	5,6	4,3	0,2	-15,7	100,0	38 420
Employé	97,7	3,9	10,1	0,6	-12,3	100,0	26 570
Ouvrier	98,0	3,0	10,0	0,7	-11,7	100,0	30 870
Retraité	92,5	19,9	2,2	0,1	-14,7	100,0	30 260
Autre personne sans activité professionnelle	72,8	11,1	27,6	0,4	-11,9	100,0	23 390
Ensemble	98,5	12,3	5,3	0,3	-16,4	100,0	35 980

1. Allocations familiales, logements et minima sociaux.

2. Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.21 Revenu disponible et niveau de vie des immigrés

En 2011, les ménages dont la personne de référence (PR) et le cas échéant son conjoint sont **immigrés** disposent d'un revenu disponible annuel moyen de 27 240 euros. Les revenus d'activité sont la principale composante du **revenu disponible** des ménages immigrés puisqu'ils représentent en moyenne, 71,4 % du revenu disponible. Néanmoins, ils sont d'un niveau plus faible que pour les ménages non immigrés et **mixtes** (19 450 euros annuels en moyenne contre 26 300 euros, soit 26 % de moins). Cela s'explique par des emplois globalement moins qualifiés et par une part plus importante de personnes au chômage parmi les apporteurs de ressources des ménages immigrés (12,6 % en moyenne contre 6,1 % pour les ménages non immigrés et mixtes).

Les revenus de patrimoine et les pensions et retraites représentent une part plus faible dans le revenu disponible des ménages immigrés. En lien avec leur composition familiale, les prestations sociales occupent une part plus importante (15,2 % contre 4,7 % pour les ménages non immigrés). En effet, les ménages immigrés comptent davantage de familles monoparentales (15,8 % contre 9,1 %) et 34 % d'entre eux comportent au moins un enfant de moins de 18 ans contre 28 % des ménages non immigrés et mixtes. La part des prestations sociales varie de 23,1 % pour les ménages dont la PR est née en Afrique à 6,0 % pour ceux dont la PR est native d'Europe, soit un niveau plus proche de celui des ménages mixtes (7,5 %) et non immigrés (4,5 %).

Au total, le revenu moyen des ménages immigrés est inférieur de 36,0 % à celui des non immigrés et mixtes avant transferts et prélèvements. Après redistribution, l'écart est atténué (25,8 %, soit 9 490 euros annuels de moins).

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, l'écart joue en défaveur des ménages immigrés : le revenu après transferts et prélèvements est inférieur de 11,4 % pour les ouvriers et jusqu'à 41,0 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. L'écart initial entre les ménages non immigrés ou mixtes et immigrés est plus fortement réduit pour les ménages dont la personne de référence est employée, ouvrière, ou inactive autre que retraitée.

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart observé sur le revenu avec les ménages non immigrés s'accroît lorsque l'on considère le niveau de vie. En 2011, le **niveau de vie** annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 15 900 euros contre 23 980 euros pour les ménages non immigrés, soit un tiers de moins. Celui des ménages mixtes (22 060 euros) est proche du niveau de vie moyen des non immigrés, mais n'est pas directement comparable car, par construction, ces ménages ne peuvent pas être constitués de personnes seules, avec ou sans enfant, disposant généralement de ressources plus faibles. Des facteurs structurels expliquent au moins la moitié de cet écart : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés... Huit personnes vivant dans un ménage immigré sur dix ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seulement 3,5 % d'entre elles font partie des 10 % des personnes les plus aisées. Les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 38,6 %, plus de 27 points supérieur à celui de la population des ménages non immigrés. ■

Définitions

Immigrés : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

Décile, rapport interdécile, revenu disponible, unités de consommation, niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Ménages immigrés : ménages dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés. Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.

Revenu disponible et niveau de vie des immigrés 1.21

1. Composition du revenu disponible des ménages selon l'origine géographique

en %

	Revenus d'activité ¹	Pensions et retraites ¹	Revenus du patrimoine ¹	Prestations ²	Prime pour l'emploi	Impôts ³	Ensemble	Revenu disponible annuel moyen (en euros)
Ménage immigré	71,4	18,0	7,1	15,2	0,5	- 12,2	100	27 240
PR née en Afrique	70,3	12,1	3,4	23,1	0,6	- 9,5	100	25 230
en Europe	67,6	29,5	10,5	6,0	0,3	- 13,9	100	28 620
dans un autre pays ou apatride	81,8	6,7	8,2	17,1	0,6	- 14,3	100	29 410
Ménage mixte	81,6	14,6	12,3	7,5	0,3	- 16,3	100	44 050
Ménage non immigré	72,6	26,7	12,7	4,5	0,3	- 16,7	100	36 350
Ensemble	73,0	25,5	12,3	5,3	0,3	- 16,4	100	35 980

1. Revenus, y.c. allocations chômage, et y.c. CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

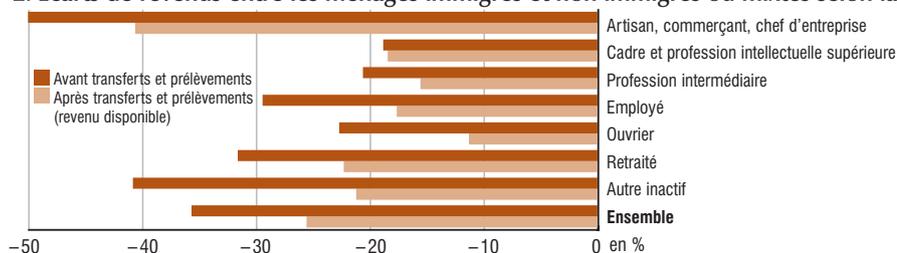
2. Les prestations sociales sont ici présentées CRDS de 0,5 % incluse.

3. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. Écart de revenus entre les ménages immigrés et non immigrés ou mixtes selon la CS



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les ménages immigrés dont la personne de référence est agriculteur ne sont pas représentés dans l'échantillon de l'enquête.

Lecture : lorsque les personnes de référence du ménage sont ouvrières, les ménages d'immigrés disposent d'un revenu avant transferts sociaux inférieur de 22,9 % à celui des ménages non immigrés ou mixtes. Après les transferts sociaux, l'écart est de 11,4 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Effectif (en milliers)	Niveau de vie annuel				D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté à 60 %
		Moyen	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile				
...ménage immigré	5 480	15 900	7 860	13 360	25 230	3,2	1,7	1,9	38,6
PR née en Afrique	2 807	13 690	7 840	12 240	20 420	2,6	1,6	1,7	44,1
en Europe	1 603	19 820	8 620	16 520	33 510	3,9	1,9	2,0	24,8
dans un autre pays ou apatride	1 070	15 820	7 340	12 460	24 190	3,3	1,7	1,9	44,7
...ménage mixte	4 037	22 060	9 570	17 890	36 880	3,9	1,9	2,1	18,9
...ménage non immigré	51 693	23 980	11 320	20 310	38 350	3,4	1,8	1,9	11,3
Ensemble	61 210	23 130	10 530	19 550	37 450	3,6	1,9	1,9	14,3

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4. Répartition des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

en %

Personnes vivant au sein d'un...	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
PR née en Afrique	32,0	24,8	15,8	9,1	6,5	4,5	2,8	1,9	1,6	1,1
en Europe	17,6	13,6	12,0	11,4	9,1	8,4	7,1	6,7	7,0	7,3
dans un autre pays ou apatride	34,2	20,4	13,2	7,6	6,1	4,4	4,6	2,3	2,8	4,4
...ménage mixte	13,1	13,0	11,1	10,2	10,0	8,7	7,8	9,2	7,2	9,7
...ménage non immigré	7,8	8,6	9,5	10,0	10,3	10,6	10,8	10,8	10,9	10,7
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : Les personnes d'un ménage dont la PR est immigrée sont 28,2 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au premier décile (D1) de la distribution.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1.22 Les très hauts revenus

En 2011, au dessus de 93 000 euros de **revenu déclaré** annuel par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population, qui compte 610 000 personnes en France métropolitaine (99^e centile, P99). Cela correspond au revenu déclaré pour une personne seule ou à un revenu déclaré de 195 300 euros pour un couple avec deux enfant de moins de 14 ans. L'année 2011 prolonge le rebond observé dès 2010 dans la croissance des très hauts revenus, après une baisse entre 2008 et 2009.

Entre 2004 et 2008, ces très hauts revenus augmentent plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population, même si 2008, première année de crise, marque une atténuation du phénomène. Le seuil du dernier centile progresse de 2,4 % par an et en euros constants contre 1,2 % pour le 9^e décile (D9) qui est le seuil plancher des 10 % les plus aisés en revenu déclaré par unité de consommation, et 1,2 % également pour la **médiane** (D5). Au sein du dernier centile, l'augmentation est de + 4,6 % par an pour le dernier millile (P99,9, délimitant les 0,1 % les plus aisés) et + 7,6 % pour le dernier dix-millile (P99,99) entre 2004 et 2008. La part des revenus déclarés par unités de consommation perçue par le 0,1 % de la population la plus aisée est ainsi passée de 1,7 % de l'ensemble des revenus en 2004 à 2,0 % en 2008. Celle des 0,9 % suivants augmente également. Au contraire, la part détenue par les 9 % suivants reste stable et celle des 90 % de la population restante diminue de 73,0 % en 2004 à 72,4 % en 2008. En 2009, le mouvement s'inverse : tandis que la médiane et le neuvième décile du revenu déclaré par unité de consommation croissent (respectivement de 1,6 % et 0,8 %), les quantiles supérieurs

diminuent (respectivement de - 1,8 %, - 6,9 % et - 11,2 % pour le dernier centile, le dernier millile et le dernier dix-millile). En 2010 et 2011, ils repartent à la hausse. Ainsi, après avoir augmenté de 1,4 %, le dernier centile augmente de 2,0 %. De même, le dernier millile est en hausse de 4,8 % (après 5,6 % en 2010) et le dernier dix-millile de 7,9 % (après 11,2 %), grâce à une augmentation à la fois des revenus d'activité et des revenus du patrimoine déclarés qui sont fortement concentrés (à l'exception du dernier dix-millile pour lequel seuls les revenus du patrimoine augmentent). La part des revenus détenue par les 0,1 % les plus aisés augmente ainsi de 5,0 % entre 2010 et 2011. Celle des 0,9 % suivants augmente légèrement (+ 1,5 %), alors que la part perçue par les 9 % suivants reste stable.

Le nombre de personnes dont le revenu déclaré par UC est supérieur à 100 000 euros constants 2011 baisse de 4 % entre 2008 et 2009, puis augmente à nouveau en 2010 et 2011 respectivement de 5 % et 6 %. Le nombre de personnes dont le revenu par UC est supérieur à 500 000 euros suit le même profil, mais avec des évolutions plus marquées : il baisse de 20 % entre 2008 et 2009 puis augmente de 22 % en 2010 et 15 % en 2011 pour atteindre à 15 900 personnes. En parallèle, le nombre de foyers redevables de **l'impôt sur la fortune** (ISF) est divisé par deux en 2011, suite au relèvement du seuil d'exemption. En effet, à partir de 2011, les foyers redevables sont ceux dont le patrimoine net est supérieur à 1,3 million d'euros alors qu'auparavant le seuil était fixé à 790 000 euros. Ainsi, en 2011, un peu plus de 290 000 foyers payent l'ISF contre plus de 590 000 l'année précédente. ■

Définitions

Revenu déclaré : somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment). Voir *annexe Glossaire*.

ISF : impôt calculé sur le patrimoine détenu en France ou hors de France déduit des dettes et de certains biens (notamment professionnels) partiellement ou totalement exonérés. Voir *annexe Glossaire*.

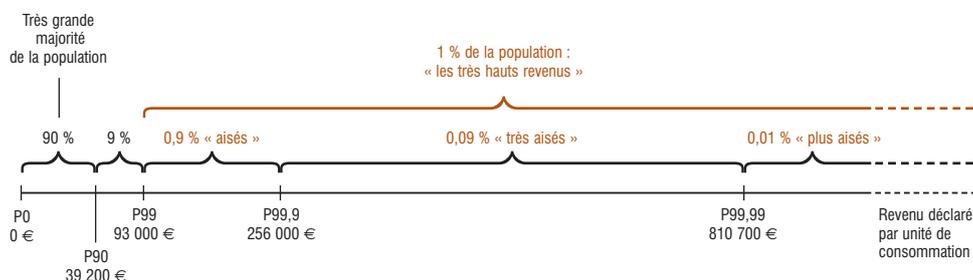
Décile, médiane, unité de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Les très hauts revenus 1.22

1. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2011, calculs Insee.

2. Quantiles de revenus déclarés par unité de consommation de 2004 à 2011

en euros constants 2011

		2004	2007	2008	2009	2010	2011
Seuil d'appartenance aux ...							
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	18 100	18 900	19 000	19 300	19 400	19 500
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	36 600	38 100	38 500	38 800	39 000	39 200
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	83 200	90 200	91 600	89 900	91 200	93 000
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	207 600	240 600	248 400	231 300	244 200	256 000
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	567 700	729 600	760 200	675 400	751 100	810 700
Rapports							
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,02	2,02	2,03	2,01	2,01	2,01
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,60	4,77	4,82	4,66	4,70	4,77
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,27	2,37	2,38	2,32	2,34	2,37
Du dernier millile au dernier décile	(Q99,9/D9)	5,67	6,31	6,45	5,96	6,26	6,53

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Lecture : en 2011, 90 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 39 200 euros. 10 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à ce seuil.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL), calculs Insee.

3. Part des revenus déclarés détenue par ...

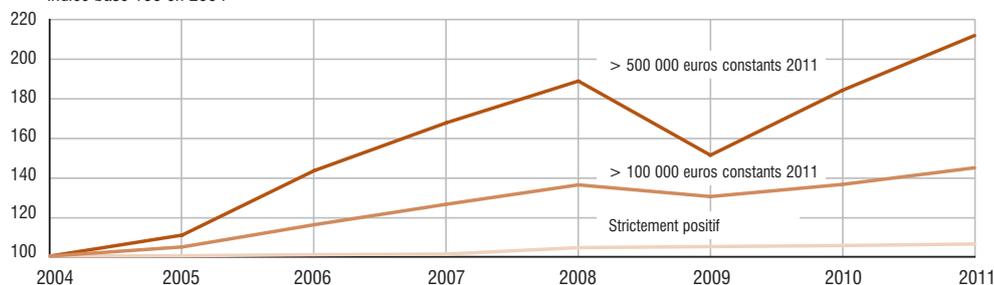
en %

	2004	2007	2008	2009	2010	2011
... les 0,1 % les plus aisés	1,7	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1
... les 0,9 % suivants	4,6	4,9	4,9	4,8	4,8	4,9
... les 9 % suivants	20,7	20,6	20,6	20,5	20,4	20,4
... le reste de la population (90 %)	73,0	72,5	72,4	72,8	72,8	72,6

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Lecture : en 2011, les 0,1 % de la population les plus aisés perçoivent 2,1 % des revenus déclarés.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL), calculs Insee.

4. Évolution du nombre de personnes selon le revenu déclaré par unité de consommation

indice base 100 en 2004



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2011, calculs Insee.